

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

A. COORDINATION

- a. Questions juridiques
- b. Questions institutionnelles
- c. Coopération et partenaires
- d. Questions financières et de personnel
- e. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- f. Information

B. COMPOSANTES

- g. Prévention et maîtrise de la pollution
- h. Aires spécialement protégées et biodiversité
- i. Environnement et développement
- j. Gestion durable des zones côtières

C. PROCHAINE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

- k. État de préparation
- l. Principaux points de l'ordre du jour du débat ministériel de la réunion

ANNEXES:

Annexe I: Position, au 1er février 2003, des signatures et ratifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et de ses Protocoles

Annexe II Proposition visant à créer un groupe de travail chargé d'élaborer un mécanisme de mise en œuvre et de respect des engagements pris dans le cadre du système de Barcelone

Annexe III: État, au 31 janvier 2003, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Introduction

1. Le présent rapport retrace les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs diverses activités par l'Unité de coordination, les Centres d'activités régionales (CAR) et le programme MED POL, depuis la dernière réunion du Bureau tenue à Monaco les 17 et 18 octobre 2002.

A. COORDINATION

a) Cadre juridique

2. Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau, le Secrétariat a suivi très attentivement les développements politiques et institutionnels au sein de la République fédérale de Yougoslavie et la récente réorganisation de celle-ci en une Union de la Serbie et du Monténégro.

3. Suite à la notification par l'État dépositaire, le 16 juillet 2002, de la succession de la République fédérale de Yougoslavie à la Convention de Barcelone et à ses quatre Protocoles depuis le 27 avril 1992, la nouvelle Union de la Serbie et du Monténégro a notifié le 20 mars 2003 au Bureau régional pour l'Europe du PNUE, par l'entremise de sa Mission permanente à Genève, que l'Union de la Serbie et du Monténégro était devenue Partie à la Convention de Barcelone par succession, et que le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Monténégro avait été désigné comme Point focal national pour le PAM.

4. Eu égard à ces développements et, sur la demande de l'Ambassade de la Serbie et du Monténégro en Grèce, le Secrétariat a eu des consultations avec l'Ambassadeur et son personnel sur les questions ayant trait aux procédures institutionnelles, en incitant à ce que s'engage rapidement le processus de ratification des instruments juridiques nouveaux ou modifiés de la Phase II du PAM et à ce que l'État dépositaire soit informé officiellement du nouveau nom du pays.

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être demander au Secrétariat d'amorcer la procédure nécessaire pour inviter les autorités de l'Union de la Serbie et du Monténégro à participer aux prochaines réunions des Points focaux nationaux du PAM à Athènes et des Parties contractantes à Catane.

- Position des ratifications de la Convention et des Protocoles

5. S'agissant du processus de ratification, Monaco a ratifié le nouveau Protocole "prévention et situations critiques"; Chypre a ratifié la Convention et le Protocole "tellurique" modifiés, le nouveau Protocole "ASP & biodiversité" ainsi que le Protocole "offshore", et la Slovénie la Convention ainsi que les Protocoles "tellurique" et "immersions" modifiés. La notification n'en a pas encore été faite par l'État dépositaire. Pour accélérer le processus de ratification, le Secrétariat a, en plusieurs occasions, invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier au plus vite les instruments juridiques du PAM.

6. D'autre part, suite à une décision de la dernière réunion du Bureau tenue à Monaco, le Président a adressé une lettre aux Points focaux nationaux du PAM pour que, sitôt qu'un processus de ratification a été mené à bien dans leur pays respectif, ils en informent l'État

dépositaire. Un tableau détaillé de la position, au 1er février 2003, des signatures et ratifications figure à **l'annexe I** du présent rapport.

7. Le Secrétariat est en contact avec les pays, et plus particulièrement avec ceux qui n'ont pas encore ratifié les instruments nouveaux et révisés, en leur demandant de les renseigner avec précision sur des développements intervenus récemment au niveau national et en les exhortant à accélérer leur processus de ratification.

- Application de la phase pilote du système de rapports du PAM

8. À leur Douzième réunion ordinaire tenue à Monaco en novembre 2001, les Parties contractantes ont décidé d'approuver les formats établis par le groupe de travail sur le système de rapports et sont convenues de lancer, sur une base volontaire, un exercice d'application de ce système au cours de l'exercice 2002-2003.

9. Suite à cette décision, sept pays (Algérie, Croatie, Espagne, Libye, Monaco, Tunisie et Turquie) sont convenus de participer à la phase pilote d'application du système de rapports et six d'entre eux s'emploient à finaliser leurs rapports nationaux.

10. Lors de sa dernière réunion en octobre 2002, le Bureau a demandé au Secrétariat de convoquer une troisième réunion du groupe de travail sur le système de rapports afin d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution de l'exercice pilote. La réunion s'est tenue à Catane le 12 décembre 2002, et des représentants de quatre des sept pays participants (Croatie, Espagne, Tunisie et Turquie) y ont pris part. Les progrès de l'établissement des rapports nationaux ainsi qu'un certain nombre de questions ont été examinés. Il est apparu que les pays étaient notamment confrontés à deux problèmes: a) nécessité d'obtenir les données de diverses instances nationales; et b) certaines données statistiques ne sont pas faciles à obtenir. Il a été convenu qu'il serait demandé aux pays participants d'adresser leurs rapports nationaux avant la fin mai 2003 au plus tard, en sorte que des points techniques puissent être discutés au cours des réunions des coordonnateurs du MED POL, des correspondants du REMPEC et des points focaux du CAR/ASP et que le Secrétariat puisse également, pour sa part, soumettre les informations nécessaires au Bureau.

11. Mais après la réunion de Catane, les pays participants ont été informés par le Secrétariat que la prochaine réunion du Bureau était désormais prévue pour les 19 et 20 mai 2003 à Sarajevo et que, de ce fait, le processus d'élaboration des rapports nationaux devrait être accéléré et des versions préliminaires adressées au Secrétariat avant la fin avril 2003, ce qui permettrait au Secrétariat de soumettre au Bureau davantage d'informations sur cette question. Entre-temps, les versions de ces rapports auraient pu faire l'objet d'un examen plus poussé en vue de leur finalisation, lors de la réunion des coordonnateurs pour le MED POL et de celle des points focaux du CAR/ASP.

12. Cependant, comme la réunion du Bureau se tient plus tôt que prévu, le Secrétariat ne lui soumet que les principales conclusions disponibles.

13. Le Secrétariat est resté en contact permanent avec des représentants nationaux pour surveiller l'état d'avancement de l'exercice d'application du système de rapports. Dans ce contexte, un cours de formation à l'intention de fonctionnaires nationaux s'est tenu à Ankara le 26 février 2003, sur la demande du Ministère turc de l'environnement. Aucun autre pays, à ce jour, n'a formulé de demande d'assistance technique.

14. Au moment de l'établissement du présent rapport, des projets très détaillés couvrant toutes les sections des formats de rapport avaient été reçus de trois pays (Espagne, Tunisie

et Turquie). Le premier des rapports précités contient des informations complètes sur toutes les rubriques des formats de rapport, tandis que les deux autres présentent plusieurs lacunes que les autorités nationales des pays en question s'emploient actuellement à combler. Deux autres pays (Algérie et Croatie) ont communiqué des documents couvrant un certain nombre de sections des formats et devraient soumettre les parties manquantes à bref délai. Sur les pays restants, Monaco a fait part d'avancées dans la finalisation de son rapport et soumettra aussi celui-ci prochainement. Les éléments reçus sont satisfaisants pour ce qui concerne les données sur la législation nationale et les activités connexes. Dans le même temps, il est manifeste que des problèmes se posent dans la collecte des données techniques.

15. À l'exception du rapport établi par l'Espagne, qui couvre absolument tous les aspects, les documents reçus jusqu'à présent des autres pays pâtissent de certains manques: a) de données juridiques et administratives; et b) d'éléments techniques et statistiques. Jusqu'ici, dans les projets ou autres documents soumis, les parties manquantes des questionnaires n'ont pas été comblées. Il ressort toutefois de la correspondance échangée avec les pays participants ainsi que des interventions faites au cours de réunions que l'une des principales préoccupations tient au fait que l'établissement complet des rapports nationaux exige la contribution de plusieurs administrations différentes.

16. Si la période concernée pour l'exercice en cours allait du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001, l'Espagne et la Tunisie ont soumis des informations utiles sur des activités entreprises lors d'années antérieures, en rapport notamment avec la signature ou la ratification d'instruments juridiques internationaux pertinents, ainsi que sur la législation nationale promulguée. Les informations partielles reçues jusqu'ici de la Croatie comprennent aussi des informations similaires à propos de mesures prises avant le début de la période considérée.

17. Les avancées réalisées à ce jour semblent indiquer: a) que la plupart des rapports nationaux seront soumis dans le délai imparti, et b) qu'ils seront établis plus ou moins conformément aux formats agréés. À ce stade, il est trop tôt pour formuler des recommandations spécifiques sur des modifications à apporter éventuellement aux formats, ce qui pourrait s'avérer nécessaire par la suite. De telles recommandations ne seront envisageables qu'après réception et évaluation des rapports nationaux complets.

18. Cependant, il est une recommandation que l'on peut déjà formuler, à savoir que, à l'issue du présent exercice, une quatrième et dernière réunion du groupe de travail sur le système de rapports devrait se tenir après l'évaluation des rapports nationaux. Cette réunion aurait pour objet de dresser un bilan de l'exercice et, à la lumière de l'expérience acquise en complétant les divers formats de rapport, de se prononcer sur l'opportunité d'apporter à ces derniers des modifications. Il existe déjà certaines observations du rapport espagnol pour que des données régionales soient collectées en plus des données nationales et pour que certaines rubriques des formats de rapport soient plus clairement libellées afin de permettre des réponses plus précises. Les autres pays sont également invités à formuler des observations dans ce sens pour que certaines modifications soient apportées aux formats avant qu'ils ne soient adoptés sur une base permanente.

19. Sur la base de l'expérience et des enseignements tirés de l'exercice, un rapport sera élaboré et des recommandations devront être soumises à la réunion des Parties contractantes. Le Secrétariat estime que la réunion de consultation ci-dessus avec les pays participant à l'essai et d'autres Parties pourrait être utile pour assurer l'application d'une approche participative à grande échelle pour la finalisation du rapport intégré et des recommandations pertinentes aux Parties contractantes.

Recommandation:

Le Bureau pourrait proposer au Secrétariat de suivre soigneusement l'exercice sur le système de rapports et d'organiser une réunion de consultation avec les pays participants avant la réunion des Points focaux du PAM.

- Responsabilité et réparation des dommages

20. Ainsi qu'il a été demandé à la dernière réunion du Bureau (Monaco, 18-19 octobre 2002), le Secrétariat a organisé le 21 avril 2003 une réunion restreinte d'experts juridiques. Des experts de la Convention de Bâle, de la Convention sur les accidents industriels, du REMPEC et des universités de Gênes, Milan et Athènes y ont pris part. Le rapport de la réunion sur la responsabilité et la réparation est distribué à titre de document d'information.

21. En sélectionnant des experts pour ladite réunion, le Secrétariat avait à l'esprit la nécessité d'assurer une synergie avec d'autres régimes de responsabilité en vigueur ou devant éventuellement être instaurés dans un proche avenir, sur la base d'une meilleure connaissance et analyse des développements récents et attendus, et ce depuis la réunion tenue à Brijuni en 1997.

22. La réunion avait pour objet de se prononcer sur la nécessité d'un nouvel instrument relatif à la responsabilité et à la réparation dans le cadre du PAM ou sur d'autres régimes qui pourraient être bénéfiques et utilisés. Ainsi, les implications possibles dans la région méditerranéenne du nouveau Protocole "relatif à la responsabilité et à la réparation des dommages causés par les effets d'accidents industriels dans des cours d'eau transfrontières" dans le cadre des Conventions de la CEE-ONU "sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux" et "sur les accidents industriels dans un contexte transfrontière" ainsi que sur la proposition de directive de l'UE "sur la responsabilité environnementale" ont été soigneusement examinées dans le but d'éviter des doubles emplois et d'assurer toute la synergie possible.

23. À l'issue d'un échange de vues, la réunion a décidé de centrer ses délibérations sur la nécessité d'un nouveau Protocole "relatif à la responsabilité et à la réparation des dommages en Méditerranée". En termes généraux, le nouvel instrument pourrait se composer du texte juridique proprement dit exposant les principes et de quatre annexes traitant des principales activités non visées par d'autres initiatives mondiales et régionales (les conventions de l'OMI, de Bâle, et probablement la proposition de directive UE) comme les opérations d'immersion et activités offshore ayant des incidences sur la biodiversité, dont il est fait mention dans le Protocole "ASP & biodiversité", et les activités menées à terre. Une attention spéciale a été portée à la nécessité d'associer les acteurs potentiels dès le démarrage du processus, et notamment ceux provenant de secteurs économiques comme les compagnies d'assurance et les entreprises industrielles.

24. La réunion est convenue des conclusions ci-après:

- Avancer dans l'élaboration d'un instrument juridique couvrant toutes les activités qui ne sont pas encore régies à un niveau international, en prenant aussi en compte la proposition de directive européenne sur la responsabilité environnementale, à savoir les opérations d'immersion, l'exploitation d'installations offshore et les activités situées à terre. Il a été proposé d'inclure les activités affectant la biodiversité, telles que mentionnées dans le Protocole "ASP";
- Communiquer au Bureau des Parties contractantes les résultats de la réunion de Brijuni et ceux de la dernière réunion d'experts pour obtenir son aval en vue d'aller de l'avant et de présenter une proposition de projet final aux Parties contractantes.

Recommandation:

Le Bureau est invité à examiner les conclusions et recommandations de la réunion d'experts et de fournir au Secrétariat les orientations qu'il jugera utiles. Le Bureau pourrait proposer au Secrétariat, avant d'établir une proposition de projet final pour la réunion des Points focaux du PAM, de mener des consultations avec des compagnies d'assurance sur les limites financières et sur l'intérêt que suscite chez elles la création d'un tel marché.

- *Système de surveillance pour l'application effective des instruments juridiques du PAM*

25. Conformément à la décision de la dernière réunion du Bureau (Monaco, 17-18 octobre 2002), le Secrétariat a établi une note sur le mécanisme d'examen proposé pour la mise en œuvre des instruments juridiques, ainsi qu'il avait été proposé lors de la dernière réunion des Parties contractantes et débattu en termes très généraux lors de la dernière réunion du Bureau à Monaco. La note en question figure à **l'annexe II** du présent rapport.

26. Sur la base des dispositions de la Convention de Barcelone modifiée, et notamment des articles 26 et 27 (énonçant des obligations impératives en matière de rapports à adresser et de respect des engagements) ainsi que de l'expérience d'autres accords environnementaux multilatéraux en vigueur, la note en question propose, pour la réunion des Parties contractantes à Catane, un projet de recommandation concernant la mise en place d'un groupe de travail sur la mise en œuvre, ayant un mandat et une composition bien spécifiés, et qui élaborerait, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, une plateforme globale pour l'examen de la mise en œuvre ou le contrôle du respect des engagements en vue de faciliter la conformité des Parties contractantes aux dispositions de l'article 27 de la Convention. Cet article stipule notamment: que les Parties "recommandent, le cas échéant, les mesures nécessaires afin que la Convention et les Protocoles soient pleinement respectés et favorisent la mise en œuvre des décisions et recommandations".

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être proposer que le Secrétariat suive la question du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la composante juridique du PAM parallèlement à la réalisation de l'exercice sur le système de rapports. La réunion proposée sur le système de rapports pourrait également servir à examiner la nécessité d'un mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la composante juridique du PAM et de débattre plus avant des options possibles pour son application, notamment un organe institutionnel chargé d'évaluer ou de contrôler le respect des engagements, avec un mandat et une méthode de travail bien spécifié, dans le but de préparer une recommandation solide et claire pour la réunion des Parties contractantes à Catane.

- *Document à jour contenant les textes des instruments juridiques en français*

27. Suite aux décisions des dernières réunions du Bureau à Damas et à Monaco, le Secrétariat, après la finalisation du document comparatif en arabe et du document actualisé en anglais contenant les textes des instruments juridiques nouveaux ou modifiés approuvés, s'emploie actuellement à préparer et à finaliser, avant la réunion des Points focaux du PAM, la version française du document.

b) Questions institutionnelles

- *Évaluation du PAM*

28. En application de la décision de la réunion du Bureau à Monaco, les activités ci-après ont été réalisées depuis janvier 2003:

29. Un groupe de réflexion chargé de préparer l'évaluation globale du PAM demandée par les Parties contractantes à leur réunion de Monaco a été créé avec la composition suivante:

- le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco);
- un représentant d'un pays méditerranéen membre de l'UE (Grèce);
- un représentant d'un pays du Sud ou de l'Est de la Méditerranée (Syrie);
- un représentant d'un pays méditerranéen inclus dans l'élargissement de l'UE (Slovénie);
- deux experts désignés par le Secrétariat: M. le prof. Harri Cocossis, université de Thessalonique et M. Mohammed Saied, ancien directeur du CAR/ASP.

30. Deux réunions du groupe de réflexion se sont tenues à Athènes, Elles ont examiné les principales questions suivantes sur la base d'une approche prospective:

- la réponse du PAM à l'enjeu du développement durable
- la coopération avec l'UE, en mettant l'accent sur le processus de l'élargissement en cours et prévu, ainsi que sur le Partenariat euro-méditerranéen
- la coopération et la synergie avec d'autres conventions et programmes, en privilégiant la conservation de la biodiversité
- les critères d'une participation plus active du PAM à des activités d'assistance technique aux pays.

31. Un projet de rapport provisoire "Évaluation du PAM" sera soumis prochainement au Bureau en tant que document distinct. Le projet de rapport de la "task force" sur l'évaluation de la CMDD est distribué sous la cote Bur60/Inf.2.

Recommandations:

Le Bureau est invité à:

- **approuver la direction et la méthode selon lesquelles a lieu l'évaluation interne du PAM;**
- **examiner le projet de rapport provisoire "Évaluation du PAM" avec ses conclusions et propositions, et de fournir au Secrétariat l'orientation qu'il jugera utile.**

Le Bureau pourrait proposer au Secrétariat que, avant d'établir le projet final pour la réunion des Points focaux du PAM, une autre consultation des membres du groupe de réflexion soit organisée pour fournir une meilleure justification à l'appui de certaines recommandations.

- *Évaluation du CAR/ASP*

32. Les trois experts qui ont été identifiés et nommés pour l'évaluation du CAR/ASP ont entrepris leurs tâches respectives depuis octobre 2002 en commençant par une session de

travail conjointe à Tunis et des premiers contacts avec des représentants du pays hôte du CAR.; les mois de décembre 2002 et de janvier 2003 auront été davantage consacrés à l'analyse des informations existantes, alors que février et mars 2003 l'ont été à la collecte, auprès de représentants et partenaires de pays méditerranéens, des informations complémentaires nécessaires au moyen de questionnaires et de visites couvrant chacune une sous-région.

33. Les conclusions et propositions préliminaires seront présentées à la réunion des Points focaux du Centre en juin 2003 en vue d'un premier examen avant l'établissement d'un premier rapport méthodique qui sera présenté et revu à la réunion des PFN du PAM en septembre 2003; un ensemble révisé de recommandations et propositions serait alors présenté à la réunion des Parties contractantes.

34. En principe, cette évaluation devrait servir d'assise à une "réforme" du Centre visant à améliorer sa visibilité régionale et internationale grâce à une stratégie d'information et de communication plus objective, à une stratégie de coopération davantage proactive avec les institutions régionales et internationales, les OIG et les ONG compétentes, ainsi qu'à une intégration efficace de la biodiversité et du développement durable dans son programme d'activités, dans le droit fil des recommandations du Plan d'action de Johannesburg.

- Évaluation du REMPEC

35. Ainsi qu'en étaient convenues les Parties contractantes, le processus d'évaluation du REMPEC a démarré en octobre 2002. La sélection de l'évaluateur a été menée à bien en novembre 2002 en coopération avec l'OMI. Le contrat avec l'évaluateur a été signé en novembre 2002 et l'évaluation du REMPEC a été réalisée entre décembre 2002 et mars 2003.

36. Lors de la réunion des correspondants du REMPEC, les consultants ont fourni des renseignements sur le processus d'évaluation en cours, sa méthodologie qui comportait l'établissement et la diffusion d'un questionnaire, des entretiens directs avec des responsables et des correspondants nationaux, avec des représentants de l'OMI et du PNUE, etc. L'avant-projet a été soumis au Secrétariat à la fin avril 2003. Le rapport final sera soumis à l'OMI et au PNUE à la fin mai 2003.

c) Coopération et partenaires

- Coopération avec la Commission européenne

37. Le nouveau contexte international, en particulier le Plan d'action de Johannesburg, le Partenariat euro-méditerranéen, les développements récents du processus d'intégration, adhésion, accession, association et stabilisation à l'UE appellent une meilleure coordination et synergie avec l'Union européenne et ses programmes d'aide, sur une base régionale et bilatérale. La question doit être examinée par les Ministres au cours de la réunion de Catane. Le processus de préparation des éléments généraux de ce débat politique démarrera dès que possible.

38. En application de la décision prise par la deuxième Conférence des Ministres euro-méditerranéens de l'environnement à Athènes de juillet 2002, concernant principalement la coopération avec le MAP/PNUE et résultant d'un processus préparatoire proactif du Secrétariat du PAM mené conformément aux décisions pertinentes de la Douzième réunion des Parties contractantes à Monaco, les contacts ont été maintenus sur une base régulière

avec le "secrétariat" du SMAP/CE de manière à parvenir en quelque sorte à une définition des modalités d'application de ces décisions.

39. Dans l'esprit de la Déclaration d'Athènes, une liste de propositions pragmatiques et intéressantes visant à renforcer la synergie a été présentée à la 5^{ème} réunion des correspondants du SMAP d'avril 2003 au cours de laquelle a été envisagé, entre autres, un mécanisme d'information et de consultation régulier sur des questions de politique et d'activités (avec une réunion semestrielle entre les deux "Secrétariats" associant, le cas échéant, des CAR et des DG/CE), une invitation au PAM à participer au Comité et aux Conférences euro-méditerranéennes, une invitation au Partenariat euro-med/CE à participer aux conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, une utilisation judicieuse des capacités du PAM et de la CMDD au service de questions et programmes d'activités SMAP/Euro-Med/CE.

40. Tirant parti de la restructuration de la DG "Environnement" de la Commission européenne où une nouvelle équipe va être chargée des relations avec le PAM et la Convention de Barcelone, et où se manifeste d'ores et déjà explicitement le souci d'une amélioration de la coopération et de la synergie avec le PAM, les deux parties s'emploient à instaurer une concertation et une coopération qui ouvrirait la voie à une synergie opérationnelle renforcée et efficace.

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être envisager l'envoi d'une lettre à la DG Environnement de la CE pour mettre en exergue l'importance de la coopération et de la synergie entre le PAM et la CE/UE en général, et entre le PAM et le PEM/SMAP en particulier, en demandant que soient obligamment allouées des ressources financières supplémentaires et substantielles qui seraient destinées avant tout à l'aide aux pays pour l'application des décisions des Parties contractantes et pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable et, à cette fin, d'envisager aussi une visite officielle à Bruxelles.

- *Synergie et coopération avec d'autres programmes et initiatives dans la région:*

Programme régional de réhabilitation environnementale (REREP) et Centre environnemental régional (REC)

41. Le programme REREP fournit un cadre de coordination de donateurs pour des actions en faveur de l'environnement dans l'Europe du Sud-Est, (y compris les pays balkaniques méditerranéens) et pour des réformes institutionnelles et de la société civile créant les conditions d'une amélioration durable de l'environnement dans cette région. Ce programme vise à aider les pays en voie d'adhésion ou de préadhésion à réaliser un développement durable, la stabilité et la réhabilitation de l'environnement dans la région. Plusieurs projets sont en cours d'exécution par le biais d'un Centre environnemental régional (REC). Une Task Force est mise en place et comprend des représentants de l'UE, des pays participants et d'une forte communauté de donateurs de pays de l'UE, d'organisations internationales, etc. La Task Force est coprésidée par un pays participant et un représentant de haut niveau de la DG Environnement.

42. Le REC a été créé en 1990 avec la mission d'aider à résoudre les problèmes d'environnement dans les pays concernés en favorisant la coopération entre les ONG, les gouvernements, les acteurs économiques et d'autres parties prenantes, et en encourageant l'échange d'informations et la participation du public à la prise de décision dans le domaine

de l'environnement; depuis lors, le REC a étendu ses domaines d'intérêt à des questions qui accaparent aussi le PAM comme les instruments juridiques et les capacités y afférentes, la politique d'environnement, les EIE et les ESE, etc.

43. En outre, le REC bénéficie de fonds spéciaux du Japon et de l'Italie avec du personnel national détaché pour la gestion de ces fonds, et certaines des activités de sensibilisation et de participation du public sont entreprises avec l'appui explicite de sociétés privées (le PAM pourrait tirer des enseignements d'un tel appui privé et envisager la possibilité de le transposer en Méditerranée pour certaines de ses activités).

44. Le REC a des bureaux dans les pays concernées, à raison de 5 à 8 pour chacun, en étroite coopération avec les ministères de l'environnement; le PAM pourrait mettre à profit ces structures existantes et le REC accueillerait avec faveur une telle coopération par le biais de ses bureaux nationaux. Une telle coopération pourrait aussi être envisagée sérieusement dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Adriatique.

45. Compte tenu de ses compétences en matière d'information et de sensibilisation (il a grandement contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus), le REC est associé à l'élaboration de la stratégie méditerranéenne en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public.

46. Le REC s'est dit désireux de coopérer avec le PAM dans le cadre d'activités conjointes dans les pays concernés; en plus de ceux reçus de quelques pays, la plupart des fonds des programmes sont collectés par le biais de projets.

Ecole euro-arabe de gestion

47. Eu égard aux avantages que pourrait offrir une coopération avec l'École euro-arabe de gestion, créée au milieu des années 90 par l'UE et la Ligue des États arabes, notamment pour une formation conjointe et des cours de renforcement des capacités à l'intention des administrateurs et experts méditerranéens sur des questions figurant au programme d'assistance du PAM, des sessions de travail entre les responsables de l'École euro-arabe et ceux du PAM pourraient se tenir à court terme de manière à intégrer les questions de formation du PAM dans le programme de l'École pour les années à venir, et de travailler à un mémorandum de coopération.

Programme Baltique 21

48. En raison du souci commun de la protection et de la gestion de mers régionales, un mécanisme de consultation et de coopération est en voie d'instauration avec le Programme Baltique 21; une invitation lui a été adressée pour qu'il prenne part à la prochaine réunion de la CMDD et elle pourrait lui être réitérée pour la prochaine réunion des Parties contractantes.

Recommandation:

Le Bureau jugera peut-être utile de proposer au Secrétariat d'envisager les modalités qui permettraient d'améliorer la coopération et les synergies avec le programme REREP, le Centre REC, l'École euro-arabe de gestion et le programme Baltique 21 dans le cadre de mémorandums d'accord ou de coopération et éventuellement de participer à leurs réunions respectives en qualité d'observateurs.

Coopération avec ESPO et d'autres Conventions

49. Le Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention ESPO sur "l'étude d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière" et son Secrétaire exécutif ont effectué une visite à l'Unité MED le 10 avril 2003. Ils ont soulevé la question d'une coopération plus étroite:

- pour encourager les pays arabes à adhérer à la Convention ESPO qui est ouverte à la ratification au niveau mondial;
- pour trouver des mécanismes de synergie entre les deux conventions afin d'obtenir sa mise en œuvre au niveau national.

Recommandations:

Le Bureau pourrait envisager de demander au Secrétariat de:

- **donner une suite à cette initiative en restant en contact avec le secrétariat de la Convention ESPO pour préparer un plan de travail conjoint qui serait mis en œuvre au cours du prochain exercice biennal (par exemple, un séminaire conjoint pour expliquer les synergies entre les deux conventions et la valeur ajoutée de leurs ratifications) et la promotion d'accords bilatéraux au niveau national. Le Bureau pourrait demander au Secrétariat d'inviter la Convention ESPO à la réunion des Parties contractantes à Catane;**
- **resserrer la coopération avec des conventions consacrées à des questions horizontales et transversales et avec leurs programmes de mise en œuvre correspondants, en prenant en compte les résultats de la Conférence de Kiev et le processus "Un environnement pour l'Europe".**

- Partenaires et examen de la liste de partenaires

50. Depuis octobre dernier, le Secrétariat a traité plusieurs demandes d'ONG pour le financement de projets consacrés à des questions intéressantes privilégiant et étayant des objectifs du PAM. L'une d'entre elles concerne une activité organisée par "Amigos del Mediterraneo", à la veille de la réunion des correspondants du REMPEC, sur la protection du milieu marin et la prévention de la pollution due à des accidents survenus en mer. Il existe actuellement 5 mémorandums d'accord en cours de négociation avec des ONG.

51. Le rapport de la dernière réunion du Bureau tenue à Monaco les 18 et 19 octobre 2002, avec notamment la liste actualisée de partenaires, a été distribué à tous les partenaires. Les organisations concernées, y compris celles qui ne figurent plus sur la liste de partenaires par décision du Bureau, ont également été informées. Le Secrétariat s'emploie à mettre à jour et à recevoir les données récentes sur les adresses auxquelles contacter les partenaires du PAM.

52. Lors du traitement d'une demande d'assistance financière de l'ONG APNEK, le Secrétariat a constaté que son nom ne figurait pas sur la liste de partenaires émanant de la dernière réunion du Bureau (Monaco, 17-18 octobre 2002). Sur cette base, l'APNEK n'était donc pas considérés comme un partenaire.

53. En consultant le rapport d'avancement (Bur59/3) soumis à la dernière réunion du Bureau, il est apparu que l'APNEK ne figurait ni parmi les partenaires acceptés ni parmi les partenaires rejetés, si bien que, selon toute vraisemblance, il s'agissait d'une omission accidentelle.

54. Deux réseaux d'ONG ont posé leur candidature au statut de partenaire du PAM: l'INARE (l'Institut pour le développement et la gestion durables des ressources naturelles) basé à Athènes, et l'Union des Associations du Nord pour un développement durable, basée au Liban. Sur la base d'une analyse des critères approuvés par le Bureau à sa dernière réunion à Monaco et des informations communiquées, les deux candidats satisfont aux critères minimaux exigibles pour devenir partenaire du PAM.

Recommandation:

Lors de l'examen de la liste de partenaires, le Bureau est invité à prendre en compte les éléments ci-dessus et à ajouter les organisations INARE, UNASD et APNEK à la liste des partenaires du PAM.

d) Questions financières et de personnel

- Questions financières

État, au 31 décembre 2002, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

55. Au 31 décembre 2002, l'état des contributions était le suivant (annexe III du présent rapport):

A- Total des engagements de contributions pour 2002 : 5 981 246 dollars E.U.

B- Total des contributions reçues en 2002 pour 2002: 5 710 220 dollars E.U., soit 95,47% des engagements;

C- Total des arriérés de contribution des années précédentes: 1 377 921 dollars E.U.

D- Total des contributions reçues en 2002 pour des années précédentes: 690 425 dollars E.U., soit 50, 10% des arriérés;

Total des contributions reçues en 2002 (B+D): 6 400 645, soit 87% de la somme de ces deux éléments;

Total des contributions restant dues (A+C)-(B+D) : 918 636,9 dollars E.U., soit 13% de ces éléments.

56. Au 31 mars 2003, et grâce à l'amélioration du mécanisme de versement des contributions adopté à la dernière réunion du Bureau, les contributions ordinaires des pays suivants ont été reçues:

57. Bosnie-Herzégovine, Commission européenne, France, Israël, Monaco (contribution ordinaire et volontaire), Syrie (effacement des arriérés des années précédentes); l'Italie s'est engagée à verser toutes ses contributions dues (pour l'année précédente et 2003) d'ici à la fin avril.

58. Au 31 mars 2003, le total des montants versés était de 2 117 726 dollars E.U., soit 35,12% des engagements de contributions pour 2003.

Intérêts créditeurs pour 2001 et 2002

59. Le siège de l'UNON a communiqué un montant d'intérêts de 314 397 dollars E.U pour 2001, et de 210 562 dollars E.U. pour 2002, soit un total de 524 959 dollars E.U. Comme le chiffre prévu pour l'exercice biennal en cours était de 450 000 dollars, il existe un solde positif net de 74 959 dollars E.U. qui va augmenter la réserve du Fonds d'affectation.

Demande de retraits sur le Fonds d'affectation

60. Le coût de l'organisation de la réunion des Points focaux du PAM à Athènes, calculé au moment de l'approbation du budget, a dû être revu à la hausse en raison de l'augmentation des frais de voyage, des tarifs hôteliers de salles de conférences ainsi que des indemnités journalières de séjour par suite de l'introduction de l'euro en Grèce. En outre, l'aide complémentaire aux pays en développement pour leur participation à la réunion a été prise en compte. De ce fait, le budget approuvé pour la réunion ne saurait plus suffire pour en couvrir les frais.

61. Le cours du dollar E.U. en Croatie s'est déprécié de 14,14% en 2002 (de 8,32284 kunas pour 1 dollar le 1er janvier 2002 il était passé à 7,14574 kunas le 31 décembre 2002). Le pouvoir d'achat de tous les salaires du personnel du CAR/PAP a donc diminué par suite de la baisse du dollar intervenue en mai 2002. En outre, le taux d'inflation en Croatie a dépassé 4% en 2002. L'effet combiné des variations ci-dessus représente une baisse du pouvoir d'achat des salaires du personnel de plus de 18% en 2002.

62. La dernière réunion des correspondants du REMPEC a décidé d'organiser en septembre 2003, à la veille de la réunion des PFN du PAM (voir paragraphes 158-160), une réunion d'experts désignés par les gouvernements pour examiner la stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole de Malte. Le coût de la réunion devrait s'établir aux alentours de 85 000 dollars U.E. La réunion se tiendra à Monaco au début septembre 2003.

63. Le processus d'évaluation du PAM est en cours. Le budget prévu pour cette activité est dépensé. Il se pourrait que le Bureau propose au Secrétariat d'organiser une nouvelle consultation ou de préparer des documents d'appui supplémentaires pour étayer certaines recommandations. Une évaluation approximative du coût additionnel est de l'ordre de 20 000 dollars E.U.

64. Pour l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, un montant supplémentaire d'environ 20 000 dollars E.U. est requis (voir paragraphe 84) pour une consultation avec des partenaires avant la réunion des Parties contractantes à Catane. Un nouveau programme sur le patrimoine culturel est en cours d'instauration dans le cadre de la CMDD, remplaçant ainsi le programme des sites historiques. La réunion qui s'est tenue à Nice en avril 2003 (voir paragraphe 88) a souligné la nécessité d'une préparation solide d'un programme de travail sur trois ans. À cette fin, un consultant devra être recruté.

65. À la lumière des nouveaux développements susmentionnés, il serait nécessaire de prélever sur le Fonds d'affectation spéciale les allocations budgétaires supplémentaires ci-après:

- 65 000 dollars E.U. en vue de compléter les fonds existants (50 000 dollars) pour la prochaine réunion des Points focaux du PAM;
- 10 000 dollars E.U. pour compenser les pertes de pouvoir d'achat de tous les salaires du personnel du CAR/PAP;
- 55 000 dollars E.U. pour organiser la réunion relative au Protocole de Malte qui doit avoir lieu à Monaco en septembre 2003 (le gouvernement de Monaco apportant obligamment une contribution de 30 000 dollars);
- 20 000 dollars E.U. pour finaliser le processus d'évaluation du PAM;
- 20 000 dollars E.U. pour l'élaboration de la SMDD
- 2 000 dollars E.U. pour aider à l'instauration d'un nouveau programme sur le patrimoine culturel dans le cadre de la CMDD.

Recommandation:

Le Bureau est invité à autoriser le retrait de 172 000 dollars E.U. pour la tenue des réunions susmentionnées, l'élaboration de la SMDD, la finalisation du processus d'évaluation du PAM, l'instauration du nouveau programme sur le patrimoine culturel et la compensation des pertes de pouvoir d'achat au CAR/PAP.

- *Utilisation de l'euro dans les activités et le budget du PAM*

Rappel des faits

66. À leur dernière réunion à Monaco (14-17 novembre 2001), les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat "d'adopter le principe d'une utilisation de l'euro comme monnaie de compte, de soumettre, de concert avec l'UNON, un rapport au Bureau pour examen sur les voies, moyens et implications, et de soumettre ensuite au Contrôleur des Nations Unies, pour approbation, la demande des Parties contractantes d'utiliser l'euro comme monnaie de compte pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée".

67. Suite à cette décision des Parties contractantes sur l'utilisation de l'euro au lieu du dollar pour le Fonds d'affectation et les activités du PAM, l'UNON/PNUE à Nairobi et le Secrétariat des Nations Unies à New York (Contrôleur et Trésorier) ont été contactés pour leur demander leurs instructions et leur avis sur la question; lors d'une mission aux Nations Unies à New York en avril 2002, le Secrétariat a rencontré des fonctionnaires concernés, sur recommandation de l'UNON, il leur a exposé l'importance de cette question et a envisagé quelques options, toute la considération voulue étant accordée autant que possible à la demande des Parties contractantes ainsi qu'aux règles et procédures en vigueur aux Nations Unies.

68. Comme la monnaie de référence et de compte des Nations Unies est le dollar U.E, venir à adopter l'euro comme monnaie de référence et de compte du PAM/PNUE soulevait des difficultés pour le système des Nations Unies. Cependant, à la suite de plusieurs lettres de rappel et de l'échange de courrier entre le Secrétariat des Nations Unies, l'UNON/PNUE et le PAM/PNUE, il a été admis que cette question pouvait être résolue puisque plus de 90% des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée étaient virées en euros et que les dépenses étaient et deviendraient de plus en plus exécutées dans cette monnaie. Étant donné que la plupart des entrées et sorties de trésorerie étaient effectuées en euros, la conversion d'euros en dollars E.U. étaient jugée inopportune et coûteuse en raison des pertes dues aux fluctuations du taux de change.

69. Par une lettre en date du 22 août 2002, le Sous-secrétaire général et Contrôleur des Nations Unies a confirmé que les arguments ci-dessus étaient recevables.

Développements

70. De fait, et suite à la présentation d'une analyse très détaillée des encaissements et décaissements en euros et en dollars, le Contrôleur des Nations Unies a estimé qu'il y avait intérêt à ouvrir un compte bancaire en euros pour couvrir les besoins de trésorerie en euros du PAM.

71. Le Secrétariat a alors entrepris les démarches nécessaires en vue de l'approbation par l'UNON:

- de l'établissement d'un compte bancaire en euros au sein du Fonds d'affectation spéciale, la date proposée pour son démarrage étant janvier 2004;

- du traitement des comptes et des états financiers dans ladite monnaie avec une présentation en dollars E.U. à titre indicatif (au taux de change en vigueur);
- de l'adoption de l'euro comme monnaie de référence de compte pour le PAM/PNUE;
- de la notification en euros, par l'UNON, des appels de contribution aux Parties contractantes.

72. En février dernier, les autorités de l'UNON ont approuvé tous les éléments ci-dessus par une note relative à la présentation du budget du prochain exercice biennal. Alors qu'il serait libellé dans les deux monnaies, les Parties approuveraient le budget en euros et, dans le même temps, en prendraient note en dollars E.U. Le dollar E.U. resterait la base des relevés dans les comptes des Nations Unies, conformément aux règles et procédures financières des Nations Unies.

73. Il est fort probable que le compte bancaire en euros du Fonds d'affectation spéciale sera ouvert à Francfort (Allemagne) et deviendra opérationnel à très bref délai.

- Reprise de la participation de l'Union de la Serbie et du Monténégro aux activités du PAM

74. Le barème 2003 de la quote-part de la Serbie et du Monténégro (RFY) a été fortement réduit, à environ 0,019785 %. Ce taux est purement approximatif et demande à être finalisé par le Comité des contributions des Nations Unies en juin 2003. En pratique, une fois ce taux convenu, il devrait être appliqué aux montants 2004 et 2005 du budget du PAM afin de déterminer les contributions de la nouvelle Union pour cet exercice. Il est proposé qu'il y ait une augmentation nette du budget du PAM puisque le retour de la Serbie et du Monténégro entraînera des dépenses supplémentaires.

Recommandation:

Demander au Secrétariat de présenter en euros le budget 2004-2005 aux Parties contractantes, pour adoption, en utilisant comme référence le budget en euros ainsi qu'il a été approuvé à Monaco en 2001.

- Questions de personnel

À l'Unité MED

75. Conformément à la procédure normale, la vacance du poste de Coordonnateur a été annoncée en fixant la date du 14 novembre 2002 comme dernier délai pour le dépôt des candidatures. À l'heure actuelle, le processus de recrutement est en cours. Le Bureau a formulé le souhait que le mandat de l'actuel Coordonnateur du PAM soit prorogé jusqu'en décembre 2003. Depuis lors, le Coordonnateur a obtenu une prorogation de trois mois, jusqu'à juin 2003. À la suite d'une recommandation du Bureau, une nouvelle procédure est en cours pour demander une nouvelle prorogation jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes.

76. Le poste d'administrateur de programme à l'Unité MED - vacant depuis décembre dernier - a été occupé par Mme Tatjana Hema - ressortissante albanaise - qui remplace M. Da Cruz. Elle a pris ses fonctions en janvier 2003.

77. Pour le poste d'assistante/information, à la suite des entretiens du jury, une recommandation a été adressée au HRMS - UNON et un contrat à durée déterminée doit incessamment être proposé à la titulaire, Melle Natasha Vergeris.

Au REMPEC

78. M. Jonathan Pace, ressortissant maltais, a été recruté en septembre 2002, suite à la décision de la Douzième réunion des Parties contractantes de créer un nouveau poste d'administrateur de programme s'occupant de la prévention de la pollution par les navires.

79. Depuis janvier 2003, dans le cadre du projet VASCO/GAIANET de l'ASE/CE, destiné à explorer les possibilités de surveillance des nappes d'hydrocarbures par télédétection à partir de plateformes satellites, Mme Cristina Farchi, une diplômée en sciences de la mer, a été détachée auprès du REMPEC pour suivre le développement du projet et faire office d'attachée de liaison entre le REMPEC et l'Agence spatiale européenne (ASE).

e) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

- "Orientations-cadre" pour une stratégie méditerranéenne de développement durable

80. Conformément à la décision des Parties contractantes, le Secrétariat de la CMDD a centré ses efforts sur l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, en commençant par les "Orientations-cadre" pour lesquelles une équipe d'experts de haut niveau a été désignée en vue d'établir les trois grandes études "piliers", à savoir: "gestion et ressources naturelles", "développement économique et équité sociale" et "gouvernance, questions politiques et institutionnelles"; les avant-projets ont été d'abord revus par le Comité directeur de la CMDD (Calvià, novembre 2002), puis les projets révisés discutés lors d'un grand atelier organisé à Barcelone en mars 2003 et rassemblant quelque 50 experts, qui a en outre abordé l'agencement et le contenu du rapport "Orientations" destiné à être soumis, pour examen, à la 8^e réunion de la CMDD (Cavtat, 14-16 mai 2003). Une première version de ces "Orientations" a été discutée par un groupe restreint d'experts qualifiés et éminents, les 15 et 16 avril 2003.

81. Ces "Orientations", qu'il s'agit de structurer autour du diagnostic succinct et pertinent des principaux enjeux de développement durable, définiront les grandes finalités et domaines d'activité à prendre en compte de manière intégrée dans la stratégie de DD. Elles devraient répondre à une vision commune pour la Méditerranée, partagée par tous les acteurs de la région qui seraient des partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale. Une version révisée des "Orientations" sera alors établie en vue de son adoption par la Treizième réunion des Parties contractantes, laquelle conviendra également d'une "feuille de route" et d'une méthodologie pour son élaboration en 2004-05. Comme cette tâche d'envergure et essentielle devrait nécessiter des moyens substantiels qui ne sauraient être intégralement couverts par le Fonds d'affectation, il importe d'envisager dès que possible le complément de ressources indispensable.

- Évaluation et perspectives de la CMDD

82. Eu égard à l'importance de l'évaluation et des perspectives de la CMDD pour identifier et proposer des voies et moyens réalistes d'améliorer la visibilité et l'efficacité de celle-ci comme l'avaient demandé les Parties contractantes, la CMDD a décidé à sa 7^{ème} réunion (Antalya, mars 2002) de créer une "task force" chargée de tracer des perspectives bien définies sur la base d'une analyse approfondie. Composée d'une dizaine de membres, la "task force" s'est réunie par deux fois pour examiner des propositions révisées en

accordant toute la considération voulue à la structure et aux moyens de la CMDD, de même qu'à son mandat, aux besoins et aux attentes auxquelles elle doit répondre à l'échelle de la région. Plusieurs propositions ont été faites concernant sa composition et la sélection de ses membres, sa méthode de travail, la visibilité, la participation, la contribution, le suivi, les partenariats et les moyens nécessaires pour entreprendre les tâches nécessaires de manière satisfaisante et efficace, priorité étant accordée à une approche évolutive par paliers.

83. Dans le cadre du processus préparatoire de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), le Secrétariat du PAM/CMDD a présenté une initiative de partenariat de type II qui a été acceptée et affichée sur le site web de la CDD-ONU; elle concerne la SMDD, avec les objectifs d'améliorer la visibilité du PAM/CMDD, ses activités et réalisations dans le domaine du développement durable, et de rallier une adhésion et des partenariats efficaces pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SMDD. À cette fin, le partenariat MED PAM serait soumis à la "présentation de partenariats" au cours de la 11^{ème} session de la CDD-ONU aussitôt après la 8^{ème} réunion de la CMDD, une stratégie de communication et de "marketing" serait lancée en fonction du temps, des moyens et des ressources disponibles.

84.. Pour l'élaboration de la SMDD, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour la concertation avec les partenaires avant la réunion des Parties contractantes. De plus, il serait d'une grande importance que les pays et partenaires apportent spontanément un concours pour l'élaboration de la SMDD et l'initiative de type II qui s'y rattache.

85. Enfin, il convient de noter que, depuis la création de la CMDD, les activités menées par l'Unité MED en tant que Secrétariat de celle-ci n'ont cessé de croître en ajoutant aux réunions de la Commission et de son Comité directeur le suivi et la coordination des activités thématiques intersessions, l'élaboration du "Bilan stratégique", l'évaluation et les perspectives de la CMDD, l'initiative de type II et la stratégie méditerranéenne de développement durable. Le Secrétariat est aussi appelé à encourager, catalyser et améliorer/rationaliser la coopération entre les organisations, la société civile et les grands groupes de la région, sans compter les autres tâches figurant dans le mandat de la Commission.

- ***Patrimoine culturel***

86. À leur dernière réunion, les Parties contractantes à la réunion de Barcelone ont décidé de confier à la CMDD la tâche de proposer un moyen de réaffirmer et de décider, dans la perspective du développement durable, une nouvelle action concernant le patrimoine culturel méditerranéen qui serait à la fois plus ouverte et mieux ciblée.

87. La réunion de la CMDD à Antalya (16 mars 2002) a déjà défini l'idée-force de l'action et ainsi, avant sa prochaine réunion (qui doit se tenir à Cavtat les 14, 15 et 16 mai 2003), un groupe de représentants a décidé de se réunir sur une base volontaire, à savoir la Tunisie, la Grèce, le Maroc, la Principauté de Monaco, la Turquie, la Croatie, Naples, Méditerranée et la France - cette dernière offrant d'accueillir la réunion.

88. La réunion a eu lieu à Nice les 10 et 11 avril 2003. Le rapport de la réunion est distribué sous la cote Bur60 Inf. Il devait en outre être examiné à la réunion de la CMDD à Cavtat en mai 2003.

89. Le principal résultat de la réunion de Nice a consisté à esquisser un programme de travail pour trois ans, à identifier les ressources disponibles pour un tel programme et les partenaires potentiels. Le PAM appuiera le programme à travers ses Centres et leurs

diverses activités, en particulier les programmes d'aménagement côtier (ou PAC) actuellement en cours d'exécution à Malte, en Algérie et à Murcie, ainsi que la dimension culturelle des rapports du Plan Bleu et les travaux conjoints avec le CAR/ASP pour les interfaces entre nature et bâti.

90. Il existerait une structure légère au sein du PAM, organiquement liée au PAP, dotée d'une certaine autonomie dans son travail et sa gestion. Un comité restreint serait composé d'organisations dont la participation doit durer plusieurs années, avant tout des villes, plus quelques universités et autres institutions nationales et internationales telles que le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

91. Certaines villes, comme Marseille, se sont déjà déclarées disposées à coopérer et à apporter leur appui au nouveau programme à mettre en place.

f) Information

92. Au cours de la période mi-octobre 2002 - mi-mai 2003, et outre le renforcement des activités régulières, de nouvelles activités ont été lancées pour faire progresser la mise en œuvre de la stratégie du PAM en matière d'information dont le principal objectif est de promouvoir la visibilité du PAM.

- Relations avec les médias en Méditerranée

93. Une attention toute particulière a été portée à la mise en réseau avec des professionnels de la communication et des médias en Méditerranée, lesquels constituent une voie efficace et appropriée de diffuser au grand public l'information concernant les activités du PAM. Les principales initiatives ci-après ont été lancées:

94. Atelier à l'intention des professionnels de la communication en Méditerranée sur l'environnement et le développement durable dans la région: le rôle du PAM.

95. Plus de 30 journalistes méditerranéens ont confirmé leur participation à la première manifestation de cette nature que le PAM ait jamais organisée. L'atelier devait se tenir du 7 au 10 mai 2003 et être organisé conjointement par l'Unité MED, le CAR/PP et le CAR/PAP.

96. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient:
le rôle du PAM dans la protection de l'environnement tout en favorisant le développement durable;
les enjeux de la gestion du littoral et les réponses du PAM;
le Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, et
la nécessité et les perspectives d'une production plus propre dans le secteur industriel.

97. L'atelier devait aussi comporter des tables rondes sur les problèmes et réponses à apporter dans le suivi des questions d'environnement et développement durable dans les différents médias de la région.

98. Un rapport complet de cet atelier sera présenté à la prochaine réunion du Bureau.

Points de presse et conférence de presse à l'intention des médias italiens:

99. Ces activités ont été programmées pour coïncider avec la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL à Sangemini (Italie) en mai. En plus d'une conférence de presse donnée par des cadres du PAM et les autorités italiennes, l'activité

comprend des points de presse avec les médias italiens pour permettre au PAM d'évaluer l'information qu'ils attendent de sa part et pour convenir des moyens de recevoir régulièrement de leur part une information en retour.

Le réseau de médias:

100. En plus des nouveaux contacts noués avec les médias méditerranéens, notamment dans le cadre des activités susmentionnées, le réseau de médias du PAM a été régulièrement actualisé et renforcé. Il comprend actuellement plus de 380 médias et professionnels de la communication méditerranéens couvrant les questions d'environnement et de développement durable. Il comprend aussi plus de 100 directeurs de publications et rédacteurs en chef de magazines et bulletins d'information spécialisés d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales de portée internationale et régionale.

- ***Évaluation et amélioration des activités d'information au sein des CAR:***

101. Lors de leur réunion à Sophia Antipolis (France) en janvier, les directeurs de CAR ont demandé au fonctionnaire chargé de l'information au PAM de fournir, dans le cadre de visites aux divers CAR, une assistance spécialisée supplémentaire en fonction des besoins propres à chacun d'eux pour qu'ils puissent améliorer leurs activités respectives en matière d'information et de communication.

102. Cette tâche a déjà été menée à bien pour le CARPP et le CAR/PAP (le Plan Bleu est le prochain centre qui sera visité, et les autres suivront).

103. L'accent a surtout été mis sur la délivrance de lignes directrices et d'orientations relatives à la définition de groupes cibles, à la préparation et à la diffusion de publications, à l'amélioration du style rédactionnel, à la revalorisation des sites web, au renforcement de la coordination avec les communautés scientifiques et universitaires, les organisations régionales et internationales, le grand public et la société civile, et ce en privilégiant notamment les médias.

104. À cette fin, l'on s'est attaché à évaluer les instruments d'information (publications générales et techniques, sites web, notes d'information), à redéfinir les groupes cibles (communautés scientifiques et universitaires, secteur industriel, grand public et médias, essentiellement), et à restructurer le système de diffusion en fonction des groupes cibles, avec la perspective d'établir un fichier de quelque 3 000 adresses.

105. L'activité a porté aussi sur les moyens d'améliorer le site web de chaque CAR, d'accroître les liens vers d'autres sites d'intérêt général et spécifique et de veiller à ce que les groupes cibles soient reliés à la page web du Centre.

106. Une attention particulière a été accordée à l'amélioration du style rédactionnel, à la préparation de résumés et fiches documentaires à l'intention des décideurs, de notes d'information et de communiqués de presse, ainsi qu'aux moyens d'accroître et d'améliorer les contacts avec les professionnels de la communication et des médias généralistes ou spécialisés, aux niveaux régional et national.

107. L'activité a également comporté la revalorisation des sources d'information sur les activités pertinentes en cours et réalisées principalement par les organisations internationales et régionales, concernant plus spécialement les domaines d'activité de chaque CAR.

108. Il a été convenu d'installer un Intranet général au PAM (Unité MED-CAR) comprenant documents, rapports, listes d'adresses, listes à jour des Points focaux nationaux du PAM et des CAR, fichier de consultants et toutes autres sources d'informations utiles au personnel du PAM.

109. L'amélioration de leurs services de bibliothèque et les dispositions à prendre pour les transformer en centre de documentation ont figuré aussi parmi les principales questions abordées.

- ***Stratégie méditerranéenne d'information, sensibilisation et participation du public***

110. Le projet de cette stratégie régionale est désormais en voie de finalisation après deux réunions sous-régionales, l'une consacrée aux pays du PAM arabophones et l'autre aux pays de l'Adriatique Est plus la Turquie, Chypre, Malte et Israël.

111. La réunion d'une équipe d'experts s'est tenue en janvier 2003 pour travailler à la rédaction de la proposition régionale finale pour ladite stratégie. La prochaine étape consistera à diffuser la proposition aux Points focaux nationaux du PAM pour examen.

112. Une fois que toutes les modifications éventuelles y auront été apportées, la stratégie sera soumise aux Points focaux nationaux du PAM pour approbation avant de l'être aux Parties contractantes pour adoption.

- ***Outils d'information:***

Site web du PAM

113. Le site web du PAM sera mis à jour à la fin mai de cette année. De nouveaux liens avec retours, ainsi que de nouveaux groupes seront insérés, y compris certains domaines d'intérêt spécifique tels que:

- centres et universités de recherche en sciences de la mer (plus de 100 centres méditerranéens classés par pays);
- Séries techniques d'organisations connexes;
- Statistiques environnementales;
- Océanographie;
- Transport maritime et
- moteurs et portails de recherche.

114. Avec ces mises à jour et ces nouveaux liens, il y aura plus de 450 liens vers des sites web apparentés, classés par sujet et organisation. Un logiciel statistique efficace sera appliqué pour aider à mesurer la fréquentation du site.

Publications

MedOndes

115. Une nouvelle livraison (numéro 47) a été publiée en anglais et français. La version arabe est en préparation pour impression. Le numéro 48 est en cours de finalisation avant impression.

Série des rapports techniques du PAM

116. Quatre nouveaux numéros sont en préparation:

- Évaluation de la mariculture dans la région méditerranéenne (MED POL);
- Transferts d'eau, de sédiments et de pollution à la mer Méditerranée par les cours d'eau (MED POL);
- Évaluation des activités de dessalement de l'eau de mer dans la région méditerranéenne (MED POL);
- Projet PAC "Malte" du PAM: Document final intégré du projet et choix de documents thématiques (CAR/PAP).

117. Une nouvelle publication sur les sources terrestres de pollution est en cours d'élaboration au moyen de données actualisées (MED POL).

Bibliothèque du PAM

118. La bibliothèque du PAM a traité près de 250 demandes de renseignements et de recherche, dont un tiers émanant de l'Unité MED et des CAR et les deux tiers venant de l'extérieur. Le processus d'automatisation est achevé et constitue l'un des principaux piliers du site web et de l'Intranet du PAM.

119. La base de données de la bibliothèque a également fait l'objet d'une mise à jour régulière avec l'adjonction de 279 articles, complétée par des liens vers des sites web et les textes in extenso dans la mesure du possible. De même, la base de données de la bibliothèque sur les documents des réunions a été régulièrement actualisée avec 25 documents provenant de sept réunions du PAM, déjà convertis en PDF et disponibles sur le site web du PAM. Tous les documents et conventions de l'OMI ont été catalogués dans la base de données et des liens vers les textes in extenso ont été établis autant que possible (par exemple, vers le Droit de la mer).

120. La bibliothèque du PAM a été invitée à prendre part à la Conférence biennale des bibliothèques et centres d'information européens sur les sciences aquatiques qui s'est tenue à Kiel (Allemagne) du 7 au 9 mai 2003 et a rassemblé des représentants de plus de 100 organisations. La bibliothèque du PAM s'attache essentiellement, pour l'heure, à mettre en place un réseau de bibliothèques et centres d'information méditerranéens s'occupant principalement d'activités en rapport avec les sciences de l'environnement et de la mer. Elle s'occupe aussi des développements récents des sources d'informations concernant les sciences de la mer et des évolutions technologiques touchant la communication des bibliothèques dans ce domaine. Un rapport complet sera présenté à la prochaine réunion du Bureau.

Diffusion

121. Les publications du PAM ont été adressées à plus de 3 500 destinataires. La liste devrait être fortement étoffée avec l'adjonction des listes d'adresses respectives des CAR. Récemment, le PAM a dû augmenter le nombre des exemplaires imprimés de ses nouvelles publications afin de répondre à la demande croissante, notamment en ce qui concerne le périodique *MedOndes*.

Projet FEM pour la Méditerranée

122. L'Unité MED, par l'entremise du fonctionnaire chargé de l'information, a fourni au Projet FEM pour la Méditerranée une aide spécialisée pour l'élaboration de lignes directrices sur participation du public et son intégration dans les plans d'action nationaux.

Coordination et fourniture de services d'information au Secrétariat général des Nations Unies

123. Le PAM, par son bureau de l'information, a coordonné et fourni un service d'information 24h sur 24 au Secrétaire général des Nations Unies, à l'occasion de deux visites officielles que celui-ci a effectuées à Athènes, l'une en janvier dans le cadre de la médiation des Nations Unies à Chypre et l'autre en avril pour le Sommet des Chefs d'État de gouvernement de l'Union européenne sur l'élargissement (présence de 41 représentants officiels et du Secrétaire général des Nations Unies). L'équipe du Secrétaire général des Nations Unies à Athènes et à New York a expressément salué cette contribution.

B. COMPOSANTES

g) Prévention et maîtrise de la pollution (MED POL, REMPEC, CAR/PP)

- Maîtrise de la pollution d'origine terrestre (MEDPOL)

Politique générale et perspectives d'avenir

124 Les Parties contractantes ont décidé que MED POL - Phase III durerait jusqu'en 2005, date à laquelle de nouveaux objectifs et de nouvelles activités devraient être identifiés et transposés dans un nouveau programme (MED POL - Phase IV). Bien que le Secrétariat se propose, au cours du prochain exercice biennal, de s'atteler à l'élaboration d'un programme de travail avancé qui sera proposé pour adoption à la réunion des Parties contractantes de 2005, les travaux ont démarré pour déterminer quels éléments seront pris en compte. La mise en œuvre du Programme d'action mondial (GPA) et du Plan d'action de Johannesburg, les objectifs à long terme du PAS et, en particulier, l'élaboration et l'application des plans d'action nationaux de réduction de la pollution d'origine terrestre, l'extension du champ d'application du Protocole "tellurique" qui englobe désormais le bassin hydrologique, l'harmonisation des travaux avec la politique et la stratégie de l'UE, les liens plus étroits entre la surveillance continue et les "points chauds" de pollution: ce sont là quelques-uns seulement des éléments qui seront pris en compte lors de l'élaboration d'un programme intégré contribuant au processus du développement durable dans la région.

Recommandation:

Compte tenu du fait que la Phase III du MED POL s'achèvera en 2005, le Bureau souhaitera peut-être demander au Secrétariat d'engager le processus de révision du programme MED POL dans le but d'élaborer un nouveau programme (2006-2013) qui serait soumis pour adoption à la réunion des Parties contractantes de 2005. Le nouveau programme devrait prendre en compte les résultats obtenus par le programme MED POL, les objectifs à long terme du PAS et les développements internationaux les plus récents dans le domaine de l'évaluation et de la maîtrise de la pollution de l'eau, en particulier le nouveau champ d'application géographique du Protocole "tellurique" de manière à englober le bassin hydrologique, le Plan d'action de Johannesburg et la politique et stratégie de l'UE.

- Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS

Processus d'élaboration des plans d'action nationaux

125. La principale activité en cours liée à l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre consiste en l'établissement des Bilans diagnostiques nationaux (BDN) et des Bilans de base (BB) d'émissions/rejets de polluants. Il ressort des résultats des réunions tenues au niveau sous-régional et des

contacts fréquents entretenus avec des experts nationaux que les activités sont en bonne voie dans la quasi-totalité des pays. Jusqu'à présent, le Secrétariat a reçu des rapports concernant huit Bilans diagnostiques nationaux et un Bilan de base de polluants. Pour harmoniser les informations insérées dans les rapports, le Secrétariat procède à leur examen avec le concours d'un expert régional, et des observations sont adressées aux experts nationaux pour prise en compte et finalisation.

126. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de réduction de la pollution industrielle du PAS, et avec l'appui du Projet FEM, le Secrétariat du MED POL a élaboré les deux ensembles de lignes directrices et trois plans régionaux ci-après:

- lignes directrices pour les indicateurs de stress de l'écosystème
- lignes directrices pour la surveillance continue de la pollution fluviale
- plan régional de réduction de 50% de la DBO d'origine industrielle
- plan régional de gestion des déchets dangereux, assorti d'un inventaire des déchets dangereux dans la région méditerranéenne
- plan régional de gestion des PCB et de neuf pesticides, assorti d'un inventaire des PCB et de neuf pesticides dans la région méditerranéenne.

127. Ces documents ont été adressés, pour observations, aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL. En outre, il a été demandé à des experts indépendants de la région de revoir très soigneusement tous les documents dans le cadre de quatre réunions organisées conjointement par le MED POL, l'OMS et le CAR/PP avec l'appui du Projet FEM.

128. Enfin, le Secrétariat a établi trois autres documents techniques sur le suivi du respect des obligations du PAS en matière d'activités industrielles, sur l'évaluation du respect par les pays des engagements du PAS et sur le montage institutionnel national nécessaire pour étayer la mise en œuvre des PAN. Les documents ont été élaborés dans le cadre du Projet FEM.

129. Un cours de formation régional aux techniques et pratiques de production plus propre a été organisé à Barcelone du 30 septembre au 4 octobre 2002. Un cours de formation sous-régional à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration d'eaux usées destiné à des participants de Croatie et Slovénie a été organisé à Rijeka (Croatie) du 15 au 18 octobre 2002.

130. Au cours de la période considérée, cinq ensembles de lignes directrices à utiliser dans la région méditerranéenne ont été établis par l'OMS/MED POL. dans le cadre du Projet FEM. Le projet de lignes directrices sur le respect de la législation et les systèmes d'inspection en matière d'environnement a été traduit en français et distribué, pour observations, aux coordonnateurs pour le MED POL et, à la lumière de leurs observations, la version finale a été établie. Pour une meilleure application des lignes directrices, celles-ci étaient assorties d'un ensemble de quatre manuels consacrés aux thèmes suivants: gestion de l'inspection de la conformité, questions générales concernant l'inspection de la conformité, échantillonnage dans l'inspection de la conformité et infrastructures humaines pour l'inspection de la conformité.

131. Le projet de lignes directrices sur les eaux usées industrielles a été revu par une équipe d'experts lors d'une réunion qui s'est tenue à Split du 18 au 20 mars 2003. Les propositions émanant de cette réunion ont été intégrées dans le projet final qui sera présenté à la réunion des coordonnateurs pour le MED POL. Une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui s'est tenue à Athènes du 8 au 10 avril 2003 a examiné trois projets de lignes directrices respectivement consacrés au traitement et à l'élimination des eaux usées, aux débris côtiers et à la réutilisation des eaux usées municipales. Les résultats des

délibérations de la réunion seront présentés, pour approbation, à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

Recommandation:

Le Bureau est invité à demander instamment aux Parties contractantes de ne ménager aucun effort pour mener à bien la phase préparatoire de l'élaboration des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, et en particulier de finaliser le Bilan diagnostique national et le Bilan de base d'émissions/rejets de polluants.

- "Points chauds" et zones sensibles de pollution

132. Dans le cadre du Projet FEM, des missions d'enquête ont été réalisées en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Syrie et Turquie pour revalider les "points chauds" sélectionnés, en vue de définir le champ des études de préinvestissement et d'ajuster les cahiers des charges et les études de coûts aux caractéristiques et à la complexité des "points chauds". Des lettres d'accord entre l'Unité MED et l'Albanie, l'Égypte, la Bosnie-Herzégovine et la Syrie concernant la procédure de passation de marchés ont été signées, mais pas encore entre l'Unité MED et la Turquie. La Bosnie-Herzégovine a procédé au recrutement d'un expert et, en Albanie, le processus d'évaluation des propositions de l'expert est en cours. Pour des raisons internes, la procédure de passation de marchés n'a pas encore été engagée en Égypte. Récemment, la Slovénie a proposé un "point chaud" de pollution en vue d'une étude de préinvestissement.

133. Le FFEM est convenu d'appuyer la préparation d'études de préinvestissement en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie, et ce dans le cadre du Projet FEM. Cependant, les activités d'élaboration des études n'ont pas encore démarré. L'ICS-ONUDI appuie la préparation d'une étude de préinvestissement en Croatie; un expert a été recruté et les activités préparatoires de l'étude de préinvestissement ont été amorcées au début mars.

134. La mise à jour du rapport sur les "points chauds" méditerranéens a été réalisée, bien que certains pays n'eussent pas encore soumis leur rapport national. Les rapports manquants ayant été soumis en avril, un document final a été établi en tenant compte des données les plus récentes. Le document sera imprimé très prochainement et sera axé sur les caractéristiques de ces zones et sur une confrontation des données anciennes et récentes.

135. Une réunion de consultation sur les critères pour le choix des zones sensibles de pollution s'est tenue à Athènes en novembre 2002. Conformément aux recommandations formulées par les participants sur les critères proposés, un projet final a été établi et distribué, pour observations, aux coordonnateurs pour le MED POL. Les critères finaux ont servi à établir un document sur la liste révisée des zones sensibles par pays, indiquant les mesures à prendre sans délai.

- Autres activités liées au Protocole "tellurique"

136. À la suite de l'intérêt manifesté par les pays méditerranéens pour l'implantation d'usines de dessalement de l'eau de mer en vue de répondre à une demande d'eau croissante, le Secrétariat, à la suite d'une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui s'est tenue à Forlì (Italie) en mai 2002, et avec l'assistance de deux experts, a élaboré des lignes directrices pour la gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer en région méditerranéenne. Les lignes directrices mettent surtout l'accent

sur le choix du site le plus approprié pour les usines de dessalement dans le but de réduire les impacts sur le milieu marin. Le Secrétariat se propose de suivre les résultats de cette activité dans la région en tenant compte de la recommandation de la réunion d'experts de considérer les activités de dessalement comme des activités industrielles assujetties aux dispositions du Protocole "tellurique".

137. Conformément aux recommandations de la dernière réunion des Parties contractantes, un document sur "les pratiques de réutilisation des eaux usées en Méditerranée" a été établi en anglais et traduit en français

- Activités de surveillance continue

138. S'agissant des programmes nationaux de surveillance continue (Albanie, Croatie, Chypre, Grèce, Israël, Slovaquie, Tunisie et Turquie), l'accord avec la Turquie a été révisé et le programme de la Grèce est en train de l'être. Les efforts se sont poursuivis pour finaliser les projets de programmes de surveillance de l'Algérie, de la Syrie, de Malte, de Monaco et de l'Italie. Des premiers contacts ont été pris avec le Liban et le Maroc pour l'élaboration de leurs programmes.

139. Le processus de mise en place de la nouvelle base de données MED POL est achevé. La nouvelle base sera bientôt opérationnelle. Toutes les données disponibles provenant des activités de surveillance de MEDPOL - Phase III ont été chargées dans la base et l'on s'efforce à éliminer toutes les erreurs grâce à la collaboration entre les fournisseurs de données et le Secrétariat du MED POL. Les données de la surveillance, pour la période biennale 2001-2002, ont été soumises au Secrétariat sous le format type de notification.

140. Pour harmoniser les systèmes de notification des données du MED POL et de l'AEE dans les pays méditerranéens/européens, un accord officiel a été conclu avec l'AEE, aux termes duquel les données provenant de pays riverains européens seront communiquées à cette Agence par le biais de la base de données MED POL.

141. En ce qui concerne le site web du PAM, le programme de surveillance de MED POL - Phase III est provisoirement situé à l'adresse suivante: <http://195.97.105.164/medpol/> . Prochainement, le site sera intégré dans le site web du PAM. Il fournit des informations détaillées sur l'état actuel des programmes de surveillance de même qu'un outil de recherche pour les stations et les échantillons. La description des critères de surveillance pour MED POL - Phase III et les formats de notification des données peuvent aussi être téléchargés à cette adresse.

142. Le programme de surveillance de l'eutrophisation des eaux marines à intégrer dans les programmes nationaux de surveillance MED POL a été élaboré avec un groupe d'experts et sera présenté aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL. La phase de mise en œuvre devrait démarrer à la fin 2003. Pour garantir au préalable la qualité des données, un manuel sur les méthodes de référence a été rédigé par le MEL/AIEA et un cours de formation à l'échantillonnage/analyse du phytoplancton sera organisé en Italie en juin 2003 dans le cadre du MED POL.

143. Dans le cadre du Projet FEM, le Secrétariat a élaboré des lignes directrices très complètes pour la surveillance des cours d'eau méditerranéens. Elles portent sur tous les aspects de la surveillance des eaux fluviales dans le contexte du PAS. Ce document a été adressé aux Parties contractantes pour observations. Depuis lors, une présentation assistée par ordinateur a été préparée comme outil de base pour les cours de formation régionaux et nationaux qui sont prévus. La présentation est en cours de traduction dans les langues nationales quand cela est nécessaire.

Recommandation:

Le Bureau est invité à demander instamment aux Parties contractantes de formuler et exécuter des programmes nationaux de surveillance continue en vue de compléter la couverture géographique de la région et de créer un réseau efficace d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine permettant de vérifier les réductions de la pollution qui devraient être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

- Rapports soumis au titre du MED POL

144. Un projet de système de rapports couvrant la Convention et tous les Protocoles a été établi par le PAM et il est actuellement à l'essai dans plusieurs pays. Des rapports sur l'application du PAS n'ont pas été inclus jusqu'à présent dans le système de rapports du PAM en raison de la complexité du PAS et de la différence de nature manifeste des mesures qui y sont énoncées (mesures politiques, réductions de la pollution, mise en œuvre de plans d'action, etc.). Comme le PAS devrait finir par être inclus dans le système, le Secrétariat a rédigé un projet de rapport intitulé "Évaluation du respect des engagements pris au titre des dispositions du PAS" qu'il soumet à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour observations et approbation. Le document expose sous une forme détaillée les informations nécessaires que les pays ont à rassembler pour faire rapport sur leur respect des prescriptions du PAS.

145. Dans le cadre de l'exécution du projet pilote d'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) à Alexandrie (Égypte), et ce en coopération avec le Centre international pour la science et les hautes technologies (ICS - ONUDI), l'unité d'IETMP d'Alexandrie poursuit sa collecte de données provenant de six partenaires industriels, au moyen des formats agréés.

146. Le Secrétariat du MEDPOL, avec le concours de l'ICS-ONUDI, a établi trois ensembles de lignes directrices relatives à l'application du système d'IETMP dans les pays méditerranéens, à savoir:

1. Lignes directrices pour le format de notification IETMP
2. Lignes directrices pour mettre en place une base de données aux fins d'IETMP
3. Lignes directrices pour la simulation de procédés.

147. Un atelier régional est prévu en Égypte afin de présenter les premiers résultats du projet et les lignes directrices. Le lancement de projets similaires dans d'autres pays devrait intervenir en 2004.

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être demander au Secrétariat de renforcer, en étroite concertation avec les pays, la coopération avec l'AEE concernant l'harmonisation des systèmes de rapport et du processus EIONET.

- Systèmes d'inspection

148. Le cours régional "de formation de formateurs" sur les inspections environnementales, organisé par l'OMS/MED POL, s'est tenu à Nicosie (Chypre) du 4 au 8

novembre 2002. Seize stagiaires provenant de 14 pays méditerranéens y ont pris part et, à leur tour, devraient organiser des cours nationaux de formation similaires dans leurs pays respectifs. Conformément à la pratique habituelle, le matériel didactique a été traduit en arabe, croate, français et espagnol pour rendre les cours nationaux plus pratiques et familiers à ceux à qui ils sont dispensés. Un cours de formation national sur les inspections de la conformité aux règles antipollution sera ainsi organisé en Espagne en mai 2003.

- Mise en œuvre du Protocole "immersions"

149. L'élaboration d'une évaluation des opérations d'immersion dans la région pour la période 1995-2001 est en cours de finalisation et le document sera prochainement imprimé. La principale conclusion de l'évaluation est que les déchets industriels sont encore immergés dans plusieurs pays et qu'il existe souvent une coordination insuffisante entre différentes institutions nationales pour lutter contre ces opérations.

150. Le Secrétariat a achevé les deux ensembles de lignes directrices qui manquaient encore aux termes du Protocole "immersions" de 1995, à savoir respectivement: pour la gestion des matières géologiques inertes et pour l'immersion de plateformes et autres ouvrages offshore. Ces documents, qui ont été établis sur la base des observations reçues des pays, seront soumis à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL pour approbation, puis à celle des Parties contractantes pour adoption.

- Mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

151. Dans le cadre du Projet FEM, le Secrétariat a établi un document d'évaluation sur la gestion des déchets dangereux dans la région, avec un inventaire des déchets dangereux produits sur la base des informations disponibles dans les bases de données des Conventions de Bâle et de Stockholm. L'évaluation a été envoyée aux pays pour observations et elle a été revue par une réunion d'experts qui s'est tenue à Barcelone du 8 au 10 avril 2003.

- Préparation de la révision du Bilan diagnostique transfrontière (BDT)

152. Avec le concours du Projet FEM, le Secrétariat a établi l'avant-projet du nouveau Bilan diagnostique transfrontière (BDT) qui est destiné à actualiser les informations et à étendre le champ du document précédent élaboré en 1997. Une réunion d'experts s'est tenue à Athènes en décembre 2002 pour examiner le texte. À l'heure actuelle, le Secrétariat met à jour le BDT à la lumière des observations des experts et il établira le BDT sous le format FEM ainsi que sous forme de documents complémentaires distincts consacrés à des sujets d'un intérêt plus spécifique.

- Coordination et mise en œuvre du Projet FEM

153. Des informations sur les activités du Projet FEM sont déjà fournies ci-dessus aux divers paragraphes de la présente section sur la maîtrise de la pollution d'origine terrestre. Les paragraphes qui suivent concernent la coordination et la mise en œuvre générale du Projet.

154. Le *Fonds français pour l'environnement mondial* (FFEM) est le plus important partenaire du PAM pour l'exécution du Projet FEM. Il y contribuera à hauteur de 1,8 million d'euros pour l'élaboration d'études de préinvestissement dans quatre pays, pour le renforcement des capacités dans trois pays et pour l'organisation de trois cours de formation régionaux. Une réunion du Coordonnateur du PAM et du Directeur du Projet FEM avec des représentants du FFEM et du Ministère français de l'environnement s'est tenue à Paris le 24 février 2003, quand une version finale d'un accord entre le PAM et le FFEM a été examinée

et préparée pour signature. Toutes les activités qui seront financées par le FFEM démarreront dès la signature de l'accord.

- Comité directeur interorganisations

155. La troisième réunion du Comité a eu lieu à Athènes (Grèce) le 28 janvier 2003. La réunion a examiné les activités réalisées en 2002 et celles qui sont prévues jusqu'au terme du Projet. En raison de la complexité de celui-ci, du grand nombre d'activités, du délai intervenu dans leur lancement par suite du recrutement tardif du Directeur du Projet et d'une certaine lenteur des pays à répondre, la réunion a décidé de proposer la prorogation du Projet jusqu'en 2004 sans financement supplémentaire. Elle a aussi décidé de modifier l'activité sur la participation du public de manière à ce que les pays reçoivent un appui plus direct lors du processus d'élaboration, adoption et mise en œuvre de la composante "participation du public" des PAN.

- Autres activités

156. Les questions de la durabilité du PAS MED, de la composante "participation du public" du Projet FEM et du PAS BIO sont, dans le présent rapport, traitées aux rubriques correspondantes "Information", "Gestion durable des zones côtières" et "Conservation de la biodiversité".

- Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)

157. En plus des activités de base financées par le Fonds d'affectation spéciale, un certain nombre d'activités exécutées par le REMPEC au cours de la période du 1er octobre 2002 au 30 avril 2003 ont été financées par les mécanismes LIFE-Pays tiers et MEDA de la Communauté européenne et par des fonds fournis par la Division de la coopération technique (TCD) de l'Organisation maritime internationale (OMI). Quand il y a lieu, il est fait mention dans le présent compte rendu des sources externes de financement pour les activités qui ne relèvent pas du Fonds d'affectation spéciale.

- Stratégie de mise en œuvre du Protocole de Malte

158. La réunion des correspondants nationaux du REMPEC s'est tenue à Malte du 12 au 15 février 2003. Les activités préparatoires à l'organisation de la réunion, et notamment l'élaboration des documents de travail et d'information, avaient démarré en novembre 2002. Le rapport de la réunion, en anglais et en français, a été diffusé par circulaire à la fin février 2003.

159. L'une des décisions de la réunion des correspondants du REMPEC a été de soumettre aux Parties contractantes un document stratégique intitulé "La mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée" et, à cet effet, d'organiser une réunion d'experts désignés par les gouvernements en septembre 2003, à la veille de la réunion des Points focaux du PAM

160. La réunion, qui se tiendra à la date que fixera le Bureau, aurait pour objet d'examiner le document stratégique sur "La mise en œuvre du Protocole de Malte", les recommandations pertinentes adressées aux Parties contractantes à Catane et la préparation de la Déclaration ministérielle.

- Activités de formation

161. Au cours de la période considérée, le REMPEC a organisé et exécuté les activités de formation ci-après:

- Un séminaire régional sur l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques, à l'intention d'administrateurs et hauts fonctionnaires gouvernementaux - MEDIPOL 2002, Malte, 29 octobre – 2 novembre 2002, financé sur le Fonds d'affectation spéciale;
- Diverses conférences sur les systèmes nationaux, régionaux et mondiaux de préparation et d'intervention, sur le Plan d'action pour la Méditerranée, le REMPEC et ses activités, l'introduction à la gestion de l'intervention et à l'établissement de plans d'urgence, et des activités de formation dans ce domaine:

162. Programme de formation Pays tiers (Malte, 14 novembre 2003); dans "le Programme de politique et gestion portuaire" du Commonwealth;

163. Visite d'étudiants en troisième cycle de l'enseignement supérieur de l'Université maritime mondiale (WMU) de Malmö (Suède) (Malte, 25 février 2003);

164. Étudiants en troisième cycle de l'enseignement supérieur de l'Institut de droit maritime international (IMLI) (Malte, 25 mars 2003).

165. Des préparatifs sont en cours pour l'organisation d'un séminaire sous-régional sur la préparation et l'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures, à l'intention d'administrateurs et hauts fonctionnaires gouvernementaux de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, à Casablanca (Maroc), 28-29 mai 2003 (financé par des fonds de la TCD/OMI).

- Développement de capacités nationales et sous-régionales de préparation et d'intervention

166. L'exécution du projet LIFE TCY99/INT/017/SYR pour le développement d'un système national de préparation et d'intervention en Syrie (financé par le mécanisme LIFE-Pays tiers de la CE) s'est poursuivie tout au long de la période considérée. Les activités spécifiques ci-après ont été réalisées et/ou achevées:

- Trois projets de plans d'urgence locaux et deux similaires portant sur une zone pour les principaux ports syriens ont été révisés et menés à bien (novembre 2002 – mars 2003);
- Une proposition de mise en place d'un Centre national opérationnel d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures a été achevée (novembre 2002 – mars 2003);
- Une réunion des représentants des autorités nationales syriennes compétentes s'est tenue à Malte le 14 février 2003;
- Un mandat a été établi et des négociations menées avec les consultants pour la mise en œuvre de la composante "modélisation de déversements d'hydrocarbures" du projet (novembre 2002 – mars 2003);
- Des négociations ont eu lieu avec les consultants pour l'établissement de cartes de sensibilité des côtes syriennes (novembre – mars 2003);
- Des dispositions ont été prises pour l'achat de matériel informatique en vue de l'établissement de cartes de sensibilité et l'utilisation de la modélisation des déversements d'hydrocarbures (mars 2003).

167. S'agissant de la mise en place du système sous-régional de préparation et d'intervention dans le sud-ouest de la Méditerranée (Algérie, Maroc et Tunisie), financé par des fonds de la TCD/OMI, les activités suivantes ont été réalisées:

- Collecte des informations pour l'achèvement de la deuxième version du plan d'urgence sous-régional et d'un accord sous-régional (novembre – mars 2003);

- Réunion des représentants des autorités nationales compétentes d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, qui s'est tenue à Malte le 13 février 2003;
- Diffusion du format proposé pour l'accord sous-régional (mars 2003).

168. S'agissant de la mise en place du système sous-régional de préparation et d'intervention dans la partie nord de l'Adriatique, la première réunion technique entre la Croatie, l'Italie et la Slovénie s'est tenue dans les locaux du REMPEC les 27 et 28 février 2003.

169. Une proposition de projet pour "Le développement des capacités nationales de la République d'Albanie en vue de la prévention, de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine d'origine maritime", a été établie et soumise à la Commission européenne pour financement au titre du mécanisme LIFE-Pays tiers de la Communauté européenne (novembre 2002).

170. Une proposition de projet pour l'établissement de plans d'urgence locaux pour les ports de Mersin et Iskenderun (Turquie) a été établie et soumise à la Commission européenne pour financement au titre du mécanisme LIFE-Pays tiers de la CE (novembre 2002).

171. Il a été établi un rapport sur la situation de la lagune de Nador au Maroc et une mission d'enquête pour la préparation d'un plan d'urgence pour le port de Nador a également été effectuée (financé par des fonds de la TCD/OMI).

- Assistance en cas de situation critique

172. Un mémorandum d'accord a été finalisé et signé avec l'Institut Central Italien pour la recherche marine appliquée (ICRAM) pour sa participation à l'Unité d'assistance méditerranéenne (28 octobre 2002).

173. À l'occasion de l'accident du "Prestige" (Espagne, novembre 2002), le Centre a tenu prête l'Unité d'assistance méditerranéenne et a régulièrement diffusé à tous les États côtiers méditerranéens les rapports établis par la Commission européenne.

174. Au cours de la période considérée, le REMPEC a fourni aux autorités marocaines, sur leur demande, des avis techniques concernant les mesures d'intervention à prendre dans le cas du M/V GELFO qui a sombré le 15 novembre 2002 à 12 milles marins au large des côtes marocaines.

175. Le Centre n'a reçu aucune autre demande d'assistance pour situation critique.

- Prévention de la pollution par les navires

176. Le REMPEC a poursuivi la mise en œuvre du projet MED/B7/4100/97/0415/8 sur les installations de réception portuaires pour la collecte des ordures, eaux de cale et déchets huileux générés par les navires, financé par le mécanisme MEDA de la CE. Plus concrètement:

- Outre les conclusions de la 1ère réunion du Comité directeur du projet, le REMPEC a demandé à la Commission européenne de proroger la durée du projet de deux à trois ans. La demande a reçu de la Commission un accueil de principe favorable.
- Des consultants ont été sélectionnés pour exécuter les deux premières activités du projet consistant en une évaluation de la situation et des besoins en installations de réception portuaires dans les dix pays bénéficiaires. Les contrats correspondants des consultants ont été signés en décembre 2002 et les consultants se sont aussitôt mis

au travail. Une liste des ports à traiter et un programme des missions à effectuer dans les pays bénéficiaires ont été établis. Les missions ont commencé en janvier 2003.

- Pour l'heure, la phase d'évaluation dans les pays MEDA est en cours et devrait être menée bien en août 2003. Par ailleurs, le REMPEC a déjà alloué des ressources financières de son budget du Fonds d'affectation en vue de réaliser l'évaluation dans les pays qui ne sont pas éligibles à MEDA (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Libye et Slovaquie).

177. Le REMPEC s'emploie actuellement à élaborer un document juridique sur la prévention de la pollution par les bateaux de plaisance en mer Méditerranée, lequel sera soumis à la prochaine réunion des Parties contractantes en novembre 2003. Une réunion d'experts sur cette question s'est tenue à Monaco le 25 avril 2003.

178. Les activités préparatoires de la "Conférence régionale sur la mise en œuvre de MARPOL 73/78 et du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" dans la région méditerranéenne" qui doit être organisée conjointement par les autorités grecques et le REMPEC, au Pirée (Grèce), du 3 au 5 novembre 2003, ont démarré, et une réunion préparatoire sur cette question s'est tenue au REMPEC avec le Ministre grec de la marine marchande, le 25 novembre 2002.

179. La première réunion préparatoire du Projet "Mare Nostrum" sur l'évaluation du trafic maritime en mer Méditerranée et les risques associés" s'est tenue à Sophia Antipolis (France), dans les locaux du CAR/PB, le 19 mars 2003. La réunion est convenue de la procédure à suivre pour l'établissement de la proposition de projet qui devrait être présentée à la CE (MEDA – SMAP) pour financement.

- Diffusion de l'information

180. Au cours de la période considérée, les activités ci-après ont été réalisées:

181. Concernant le système d'information régional RIS/D/9, la version française du document "Équipements de protection personnelle et appareils de contrôle en cas d'accident chimique maritime" a été distribuée aux correspondants nationaux en octobre 2002.

182. Les questionnaires destinés à actualiser et réviser la section 1 (Répertoire des autorités nationales compétentes), la section 2 (Inventaire des centres d'expertise et de ressources) et la section 4 (Répertoire des sociétés prestataires de services), respectivement, de la partie B du Système d'information régional (RIS/B1, RIS/B/2 et RIS/B/4), ont été adressés aux correspondants nationaux en mars 2003. La base de données pertinente est en cours de mise à jour, en vue de finaliser et publier de nouvelles éditions de ces documents.

183. Les nouvelles versions anglaise et française de la "Stratégie de mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée" ont été distribuées aux correspondants du REMPEC et à d'autres participants à l'occasion de la 6^e réunion des correspondants du REMPEC le 7 mars 2003.

184. L'actualisation du site web du REMPEC (<http://www.rempec.org>) s'est poursuivie tout au long de la période considérée. Pour l'heure, la majeure partie du Système d'information régional et un certain nombre d'autres documents produits par le REMPEC ont été inclus dans le site. Une nouvelle révision et mise à jour du site web est en cours afin d'améliorer la diffusion des informations pertinentes concernant la prévention de la pollution par les navires ainsi que la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.

185. La section "hydrocarbures" de la base de données sur les alertes et accidents en Méditerranée a été mise à jour avec les informations couvrant la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002. La section "produits chimiques" de la base de données est présentement en révision.

186. La base de données sur les produits chimiques axée sur le transport (TROCS) a été entièrement revalorisée et remplacée par le "Système méditerranéen d'information intégré d'appui à la décision" (MIDSIS – TROCS). Il ne s'agit plus d'une base de données mais d'un outil plus sophistiqué à utiliser dans le processus décisionnel afin de faciliter l'intervention en cas de situation critique en mer mettant en jeu des produits chimiques. Un prototype a été remis en mars 2003, pour essai, à quelques scientifiques et institutions opérationnelles de pays méditerranéens. Il était prévu que la version finale de MIDIS – TROCS sera prête pour diffusion à la fin avril 2003.

187. Une nouvelle brochure contenant les textes anglais et français du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" a été réalisée et devrait être diffusée dès la fin avril 2003.

- Production plus propre - CAR/PP

Diffusion et publications

188. Au cours de la période considérée, les documents, dépliants et études ci-après ont été élaborés, publiés et diffusés:

- le no 12 du Bulletin *CP News*;
- 4 études de cas *Med Clean* (nos 41, 42, 43, 44);
- un dépliant sur le rôle et les activités qu'assume le Centre au sein du PAM;
- Bases de données sur les technologies: une base de données sur les technologies de l'industrie textile a été établie et est en cours de révision dans le but de l'inclure dans le site web du CAR/PP et de contribuer au transfert de technologies dans la région;
- Base de données sur les experts méditerranéens: un programme permettant de remplir en ligne un CV d'expert est en préparation; dans le même temps, des CV sont compilés en vue d'actualiser la base de données et de l'ouvrir ainsi à l'accès en ligne;
- Site web: le site du CAR/PP a été mis à jour;
- Situation de la production plus propre dans les pays membres du PAM: un rapport sur la situation de la PPP dans le bassin méditerranéen a été établi pour les pays du sud et de l'est de la région et il est actuellement en cours de révision;
- Secteur des arts graphiques (dépliant): un dépliant qui présentera l'étude précitée et servira de préambule à un CD contenant l'étude est en cours de finalisation.

- Projet FEM

189. Le CAR/PP a été associé à la mise en œuvre du Projet FEM depuis le lancement de ce dernier. À cette fin, plusieurs ensembles de lignes directrices et des plans régionaux ont été élaborés et examinés à des réunions d'experts; ce sont:

- Un Guide régional pour l'application des MTD et MPE aux installations industrielles sources de DBO, éléments nutritifs et matières en suspension (finalisé et examiné à la réunion des 18-20 mars à Split; est en cours de révision);
- Guide régional pour l'application des MTD, MPE et technologies plus propres à l'industrie des pays méditerranéens (finalisé, examiné à la réunion des 18-20 mars à Split; est en cours de révision);

- Plan régional pour la réduction de 20% d'ici à la fin 2007 de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles dans les pays membres du PAM (finalisé, examiné à la réunion des 8-10 avril à Barcelone; est en cours de révision);
- Cours de formation régional aux techniques et pratiques de production plus propre (Barcelone, 30 septembre-4 octobre 2002), ainsi qu'il est indiqué dans le précédent rapport d'activité pour la période mars – septembre 2002
- Réunion d'experts sur la gestion des activités industrielles (Split, 18-20 mars 2003): participation à la réunion chargée d'examiner les deux guides susmentionnés ainsi qu'un document réalisé par le MED POL et un autre par l'OMS/MED POL dans le cadre du Projet FEM (plan régional pour la réduction de 50% de l'apport de DBO d'origine industrielle d'ici à la fin 2005; lignes directrices pour la gestion des effluents industriels);
- Réunion d'experts sur la gestion des déchets dangereux et des PCB (Barcelone, 8-10 avril 2003): organisation et participation à la réunion chargée d'examiner le plan régional précité ainsi que deux documents MED POL réalisés dans le cadre du Projet FEM (plan régional pour la gestion des PCB et de neuf pesticides, y compris un inventaire des quantités et utilisations de ces produits; plan régional pour la gestion de déchets dangereux, y compris un inventaire des déchets dangereux dans la région méditerranéenne).

- Projets LIFE

190. S'agissant d'un projet LIFE sur le renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine, consistant à créer un centre de production plus propre dans ce pays, le CAR/PP a participé aux activités de formation ci-après en 2003:

- Un programme de formation s'adressant à 40 personnes venant des secteurs public et privé de la Bosnie-Herzégovine, intitulé "Introduction à des opportunités de production plus propre" (Sarajevo, 21 – 22 novembre 2002), Le programme présentait le concept de production plus propre, les avantages et les obstacles à son application, les acteurs concernés, les outils et instruments nécessaires, et les études de cas, en se référant à l'expérience catalane et à celle de pays en transition;
- Un atelier sur le renforcement des capacités destiné à des fonctionnaires des organes administratifs ainsi qu'à des représentants de sociétés et à des techniciens, intitulé "Le rôle du gouvernement dans le développement industriel", s'est tenu à Banja Luka, les 27 et 28 février 2003. L'atelier de formation était centré sur le rôle des gouvernements dans la promotion de la gestion environnementale, plus spécifiquement dans l'industrie. Le CAR/PP a contribué, parmi d'autres, à cet atelier en y exposant l'expérience de la Catalogne dans des domaines tels que la transposition de la directive IPPC et l'inventaire catalan des émissions de polluants dans le cadre de l'IETMP;
- Environ 25 personnes provenant d'entreprises (agro-alimentaires pour la plupart) ont été formées au Diagnostic environnemental de minimisation des opportunités (DEMO): objectifs et méthodes (Sarajevo, 20-21 mars 2003).

- Réunions, ateliers, missions et renforcement des capacités

191. Un échange d'expériences a eu lieu entre le Centre slovène de développement régional de Koper et le CAR/PP (Barcelone, 22 novembre 2002). L'activité a contribué à renforcer les capacités de fonctionnaires de l'administration slovène en donnant l'occasion au CAR/PP de présenter le modèle de gestion environnementale de la Catalogne. Le Centre a notamment présenté la loi catalane transposant la directive IPPC et expliqué comment fonctionnait le Centre pour les entreprises et l'environnement.

192. Une réunion d'experts s'est tenue sur la prévention de la pollution dans le secteur du textile (Barcelone, 11 – 13 décembre 2002) en vue de partager des expériences et de promouvoir le transfert de savoir-faire en Méditerranée. La réunion, qui faisait fond sur la participation de plusieurs experts renommés de la Catalogne et d'institutions internationales, a permis de présenter l'étude du CAR/PP sur la prévention de la pollution dans l'industrie textile méditerranéenne et a été complétée par une visite d'une grande entreprise textile catalane pour montrer comment celle-ci avait intégré l'environnement dans ses activités.

193. La coopération entre l'ADEME et le CAR/PP s'est resserrée (Barcelone, 29 novembre 2002; Toulouse, 20 février 2003). Le CAR/PP a reçu le Point focal national français à son siège en vue d'échanger des présentations sur le rôle des deux institutions et d'explorer de nouveaux moyens de renforcer la coopération entre elles; dans le prolongement de cette visite, le CAR/PP s'est rendu au siège de l'ADEME - l'institution qui héberge le point focal français.

194. Une réunion s'est tenue sur le suivi des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur le thème "Industrie et développement durable" (Barcelone, 26 février 2003).

195. Une réunion a été organisée en vue de suivre les résultats de l'atelier régional du groupe de travail "Industrie et développement durable" de la CMDD sur la situation et les tendances de l'industrie et du développement durable dans la région méditerranéenne (27-29 juin 2001, Barcelone). Des institutions méditerranéennes compétentes se sont rencontrées pour examiner quelles activités elles développaient dans le cadre des recommandations ci-dessus et pour analyser comment ces propositions d'action pouvaient être appliquées ou l'étaient déjà concrètement.

196. Le CAR/PP a coopéré avec l'Unité MED à l'organisation et à la logistique de la réunion sur les "Orientations-cadre" pour l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne de développement durable – CMDD (Barcelone, 13-15 mars 2003).

197. Une réunion informelle a été organisée avec le fonctionnaire chargé de l'information au PAM au siège du CAR/PP dans le but d'analyser et de renforcer la stratégie du CAR/PP en matière d'information, notamment par la diffusion des documents publiés par le Centre (Barcelone, 27-28 mars 2003). L'organisation d'une réunion de journalistes avec des acteurs concernés a aussi été envisagée.

198. Le CAR/PP a aussi contribué à la logistique de la préparation de la 2^e réunion de la "task force" de la CMDD (Barcelone, 3-4 avril 2003) qui s'est tenue dans les locaux du Centre.

199. Une réunion informelle s'est tenue pour mieux définir la coopération entre le CAR/PP et le MED POL (Barcelone, 7 avril 2003) et mieux intégrer les travaux du Centre dans la mise en œuvre à long terme du PAS.

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être recommander de tenir conjointement les futures réunions des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et des Points focaux du CAR/PP en vue de mieux intégrer les travaux des deux programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

h) Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)

- Élaboration du PAS BIO

200. Les principales activités et initiatives entreprises dans le cadre du projet de PAS BIO sont les suivantes:

201. L'avant-projet de PAS BIO (parties "stratégie" et "évaluation") a été finalisé à Tunis les 23 et 24 janvier 2003 et revu par le 3^e Comité consultatif du projet PAS BIO. Conformément aux recommandations formulées à la réunion, l'avant-projet de PAS BIO a été révisé par le CAR/ASP en collaboration avec une équipe de consultants internationaux. Le processus de révision a permis d'améliorer le texte du PAS BIO amélioré et de deux autres documents, soit:

- Le document de PAS BIO révisé
- Une synthèse des rapports nationaux
- Un projet de résumé du plan d'action national, élaboré dans le cadre du projet PAS BIO.

Les documents ont été examinés par le 4^e Comité consultatif et les correspondants nationaux du PAS BIO à la 2^e réunion tenue à Athènes du 7 au 10 mai 2003. Le projet final sera discuté à la réunion des Points focaux nationaux pour les ASP qui doit se tenir à Marseille à la fin juin 2003.

Recommandation:

Le Bureau pourrait éventuellement demander au Secrétariat d'appliquer une vaste approche participative au processus de formulation du PAS BIO. Le PAS BIO, qui représente un document politique d'une grande importance que les Parties contractantes auront à approuver à Catane, devrait reposer sur une analyse approfondie de la situation actuelle de la biodiversité; il devrait aussi indiquer les priorités et identifier les ressources existantes et potentielles, les acteurs et les partenaires possibles en vue d'assurer le succès de sa mise en œuvre.

- Mise en œuvre des plans d'action

Mise en œuvre des plans d'action pour les espèces menacées adoptés dans le cadre du PAM

Phoque moine

202. Le CAR/ASP a élaboré un plan qui identifie les activités prioritaires à entreprendre en mer Méditerranée. Ce plan a pour but d'améliorer, parmi les pays méditerranéens, le consensus sur les mesures nécessaires pour protéger le phoque moine et identifier des actions concrètes pour arrêter son déclin dans la région.

Tortues marines

203. Les activités ci-après ont été réalisées pour assurer la mise en œuvre du plan d'action:

- Étude de faisabilité sur la normalisation et la centralisation des informations provenant du programme de marquage;
- Assistance à la Turquie pour la mise en place d'un réseau de surveillance aux trois grands sites de nidification;
- Élaboration d'un rapport sur la normalisation des méthodes de marquage.

Cétacés

204. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée et en collaboration avec ACCOBAMS et MEDACES, les principales activités réalisées ont été les suivantes:

- Surveillance permanente des échouages de cétacés à travers l'établissement d'une base de données aux niveaux national et régional;
- Élaboration d'un guide pour l'instauration de plans d'action nationaux de conservation des cétacés et élaboration de lignes directrices pour la mise en place de réseaux nationaux.

Végétation marine

205. En vue de promouvoir la protection de l'herbier exceptionnel de l'Adriatique Nord, le CAR/ASP, en association avec le Gouvernement de Monaco, a fourni une aide financière à l'Institut slovène de protection de la nature (IRSNP) pour qu'il entreprenne une cartographie détaillée de l'herbier.

Élaboration d'un plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe II du Protocole ASP

206. Une réunion ad hoc d'experts a été organisée pour examiner le projet de plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux à soumettre à la sixième réunion des PFN pour les ASP. Ce plan a pour but de mettre en place une stratégie régionale fixant des priorités et des activités pour la conservation des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe II du Protocole ASP.

Élaboration d'un plan d'action pour la conservation d'espèces de poissons cartilagineux en mer Méditerranée

207. Cette activité a pour but de limiter le déclin général des populations d'élastomobranques, de fixer des priorités et des activités à entreprendre pour protéger les poissons cartilagineux au niveau de la Méditerranée. Dans ce contexte, une réunion d'experts a été organisée avec le concours de l'ICRAM afin d'élaborer un projet de plan d'action pour la conservation d'espèces de poissons cartilagineux en Méditerranée qui sera soumis à la réunion des PFN pour les ASP.

Élaboration d'un plan d'action pour la surveillance de l'introduction d'espèces marines et invasives

208. Dans le cadre de cette activité, les dispositions suivantes ont été prises:

Le CAR/ASP a élaboré un projet de plan d'action qui a été distribué, pour avis, à des experts méditerranéens désignés par les PFN pour les ASP. Le projet de plan d'action sera soumis à la réunion des PFN pour les ASP;

Le CAR/ASP a organisé à Barcelone, avec l'appui des autorités locales, une réunion d'experts représentant les gouvernements. Y ont pris part également, en qualité d'observateurs, des représentants d'organisations internationales (OMI, IUCN, etc.);

Un appui scientifique et financier a été fourni pour l'organisation, par le Conseil national de la recherche scientifique et l'INOC, d'un atelier régional sur les espèces marines allogènes qui s'est tenu à Beyrouth.

- Autres activités

Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites

209. Les activités suivantes ont été réalisées:

- Un avant-projet de manuel sur les habitats marins a été élaboré. Ce manuel est réalisé pour faciliter l'utilisation de formulaires types de données et pour aider les pays à dresser un inventaire de leurs sites et de leurs espèces;
- Une première version du formulaire type de données (FTD) informatisé a été préparée.

Taxinomie

210. Trois consultants ont été désignés pour s'atteler à la formulation d'une initiative méditerranéenne en matière de taxinomie. Cette activité a pour objectif de promouvoir et d'intégrer dans une stratégie régionale les initiatives méditerranéennes existant en matière de taxinomie.

Création d'un Centre d'échanges méditerranéen sur la diversité biologique

211. Un consultant a été recruté pour élaborer une étude de faisabilité concernant un centre d'échanges méditerranéen sur la diversité biologique. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a été contacté en vue de l'organisation d'un atelier sur cette question

Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP et pour le développement d'ASPIM

212. Les activités ci-après ont été entreprises :

- Pour aider les pays méditerranéens à améliorer la gestion de leurs aires protégées marines, le CAR/ASP a réalisé trois enquêtes sur place aux aires suivantes: Parc national d'Al Hoceima (Maroc), Cavo Greko et Mouilla (Chypre) et Parc national de Zembra (Tunisie);
- Deux enquêtes sur place ont été organisées en Syrie pour identifier des sites marins d'intérêt pour la conservation en vue de proposer un plan national pour le développement d'aires protégées marines en Syrie;
- Des lignes directrices pour la création et la gestion d'aires spécialement protégées ont été élaborées et seront soumises à la réunion des PFN pour les ASP en juin 2003.

Élaboration de critères communs pour inscrire d'autres espèces à l'annexe du Protocole ASP

213. Un consultant a été recruté pour l'élaboration de critères communs en vue d'inscrire d'autres espèces à l'annexe du Protocole ASP, et les travaux ont commencé.

Élaboration et diffusion de données et d'informations relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

214. Cette activité a pour objet d'élaborer une version SIG de bases de données sur les aires protégées et sur les ASPIM. Un consultant a été désigné pour élaborer la version SIG du répertoire des aires marines et côtières.

Assistance aux Points focaux nationaux pour les ASP afin qu'ils entreprennent des actions d'information sur le Protocole ASP et sur les plans d'action

215. Une documentation et une aide financière ont été mises à la disposition des PFN pour les ASP de Malte, du Liban et de la Croatie pour qu'ils organisent des manifestations de

caractère informatif et/ou pour traduire la documentation du CAR/ASP dans les langues locales.

Assistance pour l'exécution des PAC

216. Les résultats escomptés de l'activité "aire de conservation marine" du PAC "Malte" ont été mis au point et communiqués à la conférence de présentation finale à Malte. Des contributions ont également été apportées au rapport de lancement du PAC "Algérie".

- Formation

217. Des sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun ont été organisées comme suit:

- Une session de formation aux techniques de conservation des sites de nidification des tortues marines s'est déroulée à la station de Lara pour un participant provenant du Liban;
- Une bref cours de formation a été organisé pour 6 membres du personnel du Département Biodiversité du Ministère syrien de l'environnement. La formation comprenait une visite au Parc national Rass Mohamed en Égypte. Les participants ont également eu l'occasion d'assister à la Conférence internationale sur les aires protégées organisée par les autorités égyptiennes à Charm Esheikh.

- Publications

218. Au cours de la période considérée, le CAR/ASP a publié:

- MEDNATURE 2 : Échouages de cétacés en mer Méditerranée, version anglaise;
- MEDNATURE 3 : Coopération méditerranéenne pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité marine et côtière, version anglaise;
- Brochure sur les herbiers : Lignes directrices pour les études d'impact sur les herbiers, versions anglaise et française;
- Brochure sur les tortues marines: Lignes directrices pour concevoir une législation et des réglementations relatives à la conservation et à la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats, versions anglaise et française..

219. Dans le cadre des préparatifs du congrès mondial sur les aires protégées (Durban, septembre 2003), le CAR/ASP a organisé avec le Centre de Malaga de l'UICN une réunion de gestionnaires nord-africains d'aires protégées en vue d'examiner les questions financières et la gestion des parcs d'Afrique du Nord. Il est prévu que la participation du CAR/ASP aux travaux du congrès s'inscrira dans le cadre du programme des mers régionales (PNUE) et de WESCANA (UICN).

i) Environnement et développement (CAR/PB)

Rapport Environnement - Développement

220. L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la DG EuropAid de la Commission européenne (qui administre le programme MEDA) ont décidé d'appuyer l'élaboration du Rapport Environnement - Développement du Plan Bleu (montant total de 500 000€ sur trois ans).

221. Le comité directeur du Rapport s'est réuni en janvier 2003 pour la présentation de l'avant-projet de partie I (aperçu général des tendances en Méditerranée) et des projets de trois chapitres de la partie II (énergie, villes, transports). Les travaux relatifs aux trois

chapitres restants (eau, littoral et tourisme, et zones rurales) ont commencé au printemps 2003.

222. Deux séminaires thématiques d'experts ont été organisés pour examiner les projets des chapitres sur l'énergie (février) et les transports (mars). La révision de ces deux chapitres est en cours, laquelle nécessite au préalable un travail intensif pour collecter les données, dégager un point de vue prospectif et réunir des exemples de bonnes pratiques.

223. Le travail de collecte de l'information et de rédaction interne a commencé pour tous les chapitres. La vision prospective à forger permet d'alerter sur tous les impacts possibles à l'horizon 2025. Des exemples de bonnes pratiques devraient aider à faire ressortir les bénéfices possibles d'un développement plus durable. Le Rapport devrait s'avérer utile pour la future stratégie méditerranéenne de développement durable.

Recommandation:

The Bureau pourrait demander au Secrétariat de porter une attention spéciale au processus d'élaboration du Rapport Environnement - Développement afin de communiquer aux Parties contractantes, à Catane, au moins un premier projet détaillé.

- Problèmes de développement durable

Impact du libre-échange

224. Le compte rendu du forum CIHEAM/Plan Bleu-PAM tenu à Montpellier (mai 2002) sur l'agriculture, le libre-échange, l'environnement et le développement rural dans le contexte euro-méditerranéen a été révisé et corrigé pour sa publication en avril 2003 dans la série *Options méditerranéennes* du CIHEAM. Les principales conclusions seront présentées à la prochaine réunion de la CMDD.

225. Un consultant a été recruté pour amorcer l'étude sur l'impact possible du libre-échange sur les PME et PMI textiles au Maroc et les réponses qu'il convient d'y apporter (l'étude est réalisée de concert avec le METAP).

226. Le Plan Bleu a déjà une lourde charge de travail par rapport à ses ressources et préférerait fournir son assistance et ses conseils aux Parties contractantes plutôt que d'entreprendre des études complexes; aussi a-t-il décidé de ne pas répondre à l'appel d'offres lancé par la Commission européenne pour une étude sur la durabilité de l'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Une mission s'est rendue à Bruxelles pour expliquer la position du Plan Bleu. Les spécifications énoncées pour l'étude comprennent dans tous les cas une consultation du Plan Bleu, et ce dernier, pour le compte des Parties contractantes, devrait contribuer au suivi de l'étude ainsi qu'à d'autres activités en cours. La CMDD devrait adopter une position sur le suivi de cette activité.

Financement et coopération pour le développement durable

227. Le Plan Bleu a relevé, avec la plus grande précision possible (essentiellement sur la base de données émanant de l'OCDE) tous les flux financiers se produisant en Méditerranée (origine, destination, type). Le consultant régional pour l'activité a soumis un rapport intérimaire analysant les problèmes et les solutions susceptibles d'être adoptées. Un comité directeur pour cette activité s'est réuni en février 2003 pour examiner les documents de travail. Des études de cas nationales seront prochainement lancées dans trois pays volontaires (Croatie, Maroc, Tunisie).

228. L'étude sur les outils économiques pour l'environnement en Égypte a été finalisée et soumise par le consultant national en février 2003. Elle montre les avantages possibles de ce type d'outil pour les politiques d'environnement.

Tourisme

229. Une version complète et corrigée du futur "Livre blanc" sur le tourisme en Méditerranée a été établie. Elle sera débattue à l'automne prochain et publiée à la fin de 2003.

Eau

230. Le document final analysant les stratégies et perspectives en Tunisie a été publié et distribué.

231. Un important forum régional sur "La gestion de la demande en eau en Méditerranée" a été organisé à Fiuggi (Italie) du 3 au 5 octobre 2002, avec l'appui du Partenariat mondial sur l'eau (GWP), de l'Italie et de la France. Soixante-neuf participants de haut niveau provenant de 20 pays et 57 institutions y ont pris une part active. Sur la base d'une analyse de questionnaires nationaux et de 32 contributions (études de cas, analyses régionales), le forum a permis d'évaluer les progrès accomplis ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des orientations proposées par les Parties contractantes en 1997.

232. Trois ateliers (sur les outils économiques, les outils institutionnels et la mobilisation des acteurs) et une table ronde de donateurs ont conduit à réviser les propositions formulées au forum précédent tenu à Fréjus (France) en 1997.

233. Les conclusions du forum ont été soumises au 3^e Forum mondial sur l'eau (Kyoto, Japon, mars 2003) et seront examinées à la prochaine réunion de la CMDD. Une publication spéciale de six pages pour Kyoto a été établie en français et anglais et a fait l'objet d'une large distribution. Les études régionales et locales réalisées pour le forum seront une importante source d'informations qui pourra être téléchargée sur le site web du Plan Bleu.

Développement rural, agriculture, sols et forêts

234. Les activités ci-après ont été entreprises:

- Le fascicule sur les espaces boisés méditerranéens est en cours de diffusion;
- La synthèse des menaces pesant sur les sols de Méditerranée a été complètement révisée et corrigée. Elle sera publiée prochainement dans la série des *Cahiers du Plan Bleu*;
- Un accord de coopération avec la FAO sur le programme *Silva Mediterranea* a été signé le 8 octobre 2002; la France a mis à la disposition du Plan Bleu un expert confirmé qui est à la tête du projet depuis février 2003; le programme d'étude détaillé sera présenté au comité directeur du projet;
- Un atelier sur les montagnes méditerranéennes s'est tenu à Sophia Antipolis les 1^{er} et 2^e avril 2003;
- Un accord de coopération entre le CIHEAM et le PAM a été signé par M. Busuttill et M. Chabason le 24 février 2003; aux termes de l'accord, le CIHEAM et le Plan Bleu - PAM s'engagent à développer une analyse prospective commune des conditions d'un développement durable en Méditerranée;
- Les analyses prospectives sur l'agriculture ont été recueillies pour le futur Rapport Environnement - Développement.

Énergie et transports

235 Le Plan Bleu a entrepris un travail substantiel en collectant des données et des analyses prospectives sur ces deux thèmes.

Villes et urbanisation

236. Une étude sur les ressources des collectivités locales dans les pays du Sud et de l'Est a été élaborée afin de compléter le chapitre "Villes" du Rapport Environnement - Développement. La DG Environnement de la CE a approuvé le projet conjoint PAP/PB sur l'échange d'expériences en matière de régénération urbaine dans les villes méditerranéennes, et cette activité démarrera bientôt.

- Indicateurs et statistiques

Indicateurs

237. Environ 20 entrées supplémentaires d'indicateurs sont en préparation sur la base de contributions nationales. Le Maroc, avec l'appui du Plan Bleu, a finalisé son test national sur les indicateurs pour le développement durable. Un atelier national s'est tenu à la fin avril 2003.

238. Les résultats de trois études de cas sur des indicateurs dans des régions côtières (Croatie, Jamahiriya arabe libyenne, République arabe syrienne) ont été soumis à la deuxième et dernière réunion du comité directeur le 14 octobre 2002. Le Plan Bleu a établi une synthèse assortie de propositions tendant à généraliser ces approches en Méditerranée.

239. Le Plan Bleu a pris part à des ateliers d'experts sur les indicateurs organisés par le MED POL (Athènes, mars 2003) et le CAR/TDE (Tunis, mars 2003).

240. L'atelier final sur le PAC "Malte" (novembre 2002) a confirmé l'intérêt manifesté à l'égard de la nouvelle approche des indicateurs développée par le Plan Bleu. L'analyse systémique et prospective de la durabilité a été amorcée pour le PAC "Liban" (deux ateliers en octobre et décembre) et pour le PAC "Algérie" (un atelier en février).

Statistiques

241. La première phase du programme "MEDSTAT Environnement" s'est conclue sur la publication de compendiums et l'organisation d'une conférence finale extrêmement importante sur la phase I, qui s'est tenue à Istanbul (février 2003), associant les services de statistiques de divers pays et les représentants de plusieurs institutions intergouvernementales (OCDE, services statistiques des Nations Unies, AEE, EUROSTAT, PAM), la FEMISE (Fédération euro-méditerranéenne des instituts économiques) et des ONG. La Conférence a souligné le succès du projet et de son impact structurel dans les pays. Elle a abouti à des propositions utiles pour la Phase II. Le Plan Bleu a été choisi pour piloter la Phase II, prévue sur trois ans et qui a pour thèmes principaux les indicateurs de diversité biologique, de qualité de l'air et de développement durable.

j) Gestion durable des zones côtières (CAR/PAP)

Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

242. À la suite de la première réunion d'experts (9-10 septembre 2002), le cahier des charges pour l'étude de faisabilité concernant un protocole méditerranéen relatif à la GIZC a

été établi et des contrats ont été signés avec une équipe d'experts juridiques et techniques. La deuxième réunion d'experts s'est tenue les 12 et 13 février 2003 à Athènes. Elle avait pour principal objet de définir la terminologie plus précise à utiliser dans l'étude de faisabilité, les diverses options qui s'offrent pour le protocole, les critères d'évaluation, l'organisation des travaux, etc. La prochaine réunion aura lieu les 26 et 27 mai 2003 à Split..

243. Le CAR/PAP a amorcé l'élaboration de la stratégie de PAC et de GIZC en Méditerranée. La stratégie, demandée par le Bureau des Parties contractantes à sa réunion de Monaco les 17 et 18 octobre 2002, servira de cadre aux activités du PAM et du CAR/PAP dans le domaine de la GIZC pour les années à venir. Une version annotée du document sera examinée à la réunion conjointe des Points focaux nationaux à Cavtat en mai 2003, un projet le sera à la réunion des Points focaux nationaux du PAM en septembre, et il est prévu que la stratégie sera adoptée à la prochaine réunion des Parties contractantes à Catane en novembre 2003.

244. Trois cours de formation conjoints sur la GIZC ont été organisés en coopération entre le CAR/PAP et le METAP dans trois pays méditerranéens, à savoir en Algérie, en Croatie (pour la Croatie, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine), et en Albanie. La session de formation en Algérie s'est déroulée du 2 au 6 novembre 2002. Les stagiaires étaient des représentants de ministères et institutions s'occupant de gestion du littoral, de collectivités locales des wilayas côtières et d'ONG nationales. Un cours de formation en Croatie (25-29 novembre 2002) a rassemblé plus de 35 participants provenant des trois pays. Le cours de formation en Albanie s'est tenu du 2 au décembre 2002.

245. Une réunion d'experts destinée à réviser les lignes directrices sur la GIZC s'est tenue à Nicosie les 8 et 9 novembre 2002, en vue d'examiner la nécessité de nouvelles lignes directrices, d'établir des liens entre les lignes directrices actuelles et les nouvelles, de définir le contenu provisoire de celles-ci et d'envisager les dispositions logistiques relatives à l'élaboration du document. Par la suite, un mandat a été établi et des contrats ont été signés pour l'élaboration de lignes directrices révisées sur la GIZC. La deuxième réunion sur cette question a eu lieu à Athènes les 5 et 6 mai 2003.

246. Un mandat a été établi et un contrat signé pour l'élaboration du rapport national turc sur la GIZC. Le projet de rapport devait être soumis en avril 2003. Le projet de rapport pour Malte est encore en souffrance. Le retard a été dû au recrutement du consultant pour la finalisation des rapports sur les projets PAC.

247. Le projet du CAR/PAP concernant la mise en place d'un centre d'échanges méditerranéen sur la GIZC, qui vise à fournir un lieu de rencontre pour échanger des informations et des pratiques ainsi que pour faciliter la coopération entre spécialistes de GIZC et décideurs, a été cofinancé par l'UE. En février 2003, le CAR/PAP a annoncé le lancement, sur son site web, d'une page web sur son centre d'échanges méditerranéen en matière de gestion du littoral(<http://www.pap-medclearinghouse.org>). Le Centre d'échanges comporte les volets suivants: inventaire des projets MED, guide pour le financement, répertoire d'experts, ouvrages, rapports de recherche et communications, législation et institutions, instruments économiques, politiques, stratégies et plans, boîte à outils et liens.

248. La préparation du premier cours méditerranéen de téléformation "MedOpen" sur la gestion intégrée des zones côtières est en cours. À la suite de la réunion de juillet 2002 qui a décidé de la structure du cours, identifié les partenaires pour l'élaboration du matériel didactique et défini le programme de travail, les résultats escomptés et les attributions, le projet est en bonne voie, en coopération avec la CE/UE et NetCoast.

249. Le CAR/PAP a été invité à prendre part à plusieurs réunions, séminaires, ateliers et conférences où il a présenté ses activités, réalisations et celles du PAM. Les plus

importantes ont été les suivantes: conférence ARPE, Techno-Océan, Conférence de Calvià sur la GIZC, Semaine de l'eau de la Banque mondiale, Semaine du développement écologiquement rationnel et durable, Colloque du Conseil de l'Europe sur le développement durable de la région euro-méditerranéenne. Ces présentations ont battu leur plein au cours de cette période et ont donc donné lieu à maintes activités connexes.

Recommandation:

Le Bureau souhaitera peut-être demander au Secrétariat de suivre soigneusement l'élaboration du document stratégique sur l'avenir des PAC et sur le nouvel instrument juridique éventuel en matière de GIZC en vue de soumettre aux Parties contractantes des propositions solides et bien conçues.

Gestion durable des zones côtières - PAC du PAM

250. La conférence de présentation finale pour le PAC "Malte" s'est tenue les 28 et 29 novembre 2002 à Gzira (Malte). Elle a été convoquée pour présenter les résultats du projet achevé aux principales parties prenantes et au grand public. Outre les nombreux représentants maltais, dont le nouveau Ministre de l'environnement, la conférence a rassemblé des représentants de l'Unité de coordination du PAM et des trois CAR associés à l'exécution du projet (CAR/PB, CAR/PAP et CAR/ASP). Les rapports finaux des diverses activités ont rencontré un accueil très favorable et une base a été créée pour que les activités de l'après-projet soient mises en œuvre au cours de la prochaine période. Le rapport de la conférence et le document de projet final ont été établis par le CAR/PAP.

251. Une série de réunions de coordination avec les consultants nationaux travaillant sur le projet PAC "Liban" ainsi qu'avec le Point focal du CAR/PAP et certaines institutions libanaises compétentes en matière de gestion du littoral, comme le Conseil supérieur pour le développement et la reconstruction et le Centre national de télédétection, se sont tenues pendant la première semaine de février 2003. Le Directeur adjoint du CAR/PAP et le Coordonnateur national du projet ont examiné l'état d'avancement des diverses activités, les problèmes rencontrés, la question de la coordination et de l'intégration des résultats "sectoriels", ainsi que les rapports déjà soumis. Un examen du plan de travail et des dates de soumission des divers résultats, la proposition de conférence de présentation finale, l'organisation de la formation à la GIZC et d'autres questions figuraient aussi à l'ordre du jour.

252. Une mission du consultant international en GIZC destiné à aider les homologues nationaux à élaborer la stratégie nationale de GIZC a été combinée avec ces réunions entre le 2 et le 6 février. Le consultant a eu également des entretiens avec d'autres institutions nationales compétentes en la matière. Sa visite avait pour principal objet de clarifier la teneur du document sur la stratégie nationale de GIZC, de définir les diverses contributions requises d'autres consultants et les modalités d'intégration et de coordination.

253. Le consultant international chargé d'aider à l'établissement de l'évaluation de la capacité de charge (ECC) touristique dans les collectivités locales du littoral sud du Liban proposées a été désigné. Dans le cadre de cette assistance, le consultant a dispensé une formation succincte sur la question, à savoir une introduction à l'utilisation des "Lignes directrices pour l'ECC aux fins du développement touristique des zones côtières de Méditerranée" mises au point par le CAR/PAP et appliquées dans de nombreux pays méditerranéens. Le cours a eu lieu du 6 au 8 février 2003 à Beyrouth. Il a rassemblé une trentaine de participants.

254. Des rapports sectoriels ont été établis pour des activités relevant du PAP: gestion des ressources en eau; bilan diagnostique de l'environnement; secteurs de l'agriculture et de la pêche; recours aux instruments économiques; aménagement urbain et développement durable; et rapport final sur l'étude du cours fluvial du Damour. Le Coordonnateur national du projet du CAR/PAP, les divers consultants et l'ONG chargée du programme de participation se sont rendus régulièrement dans les collectivités locales en y organisant des ateliers sur diverses questions, et ils ont contribué ainsi, dans une large mesure, à la visibilité du projet sur le terrain ainsi qu'à l'échange d'informations très utiles sur les questions, problématiques, solutions possibles, prise de conscience suscitée, etc. La coordination entre le ministère de l'environnement et les trois collectivités locales pour la mise en œuvre du projet a été excellente.

255. Après la soumission du rapport de faisabilité pour le PAC "Chypre" au début juillet 2002, une réunion s'est tenue à Nicosie le 11 novembre 2002 pour convenir de la suite du projet. Deux grands thèmes ont été abordés: la définition de la zone du PAC, et une définition plus précise des activités proposées pour le projet. Un consultant national a été recruté par le CAR/PAP afin de faciliter l'établissement de l'accord de PAC.

256. Le cahier des charges pour l'élaboration de l'étude de faisabilité du Projet PAC "Maroc" a été formulé en concertation entre le CAR/PAP et le Ministère marocain de l'environnement. Après la désignation, par les autorités marocaines, de l'expert national chargé de mener l'étude, un contrat a été signé à cet effet. Il est prévu que l'étude sera finalisée d'ici à la fin juillet 2003.

257. À la suite de la décision du Bureau des Parties contractantes à sa dernière réunion (Monaco, 17-18 octobre 2002), qui a approuvé le principe de la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet PAC "Mar Menor" (Murcie, Espagne), du vif intérêt témoigné par le Gouvernement régional de Murcie et par le Ministère espagnol de l'environnement, le cahier des charges pour l'étude en question a été établi par le CAR/PAP et le contrat correspondant signé en mars 2003. Il est prévu que l'étude sera achevée en octobre 2003. Cependant, il convient de noter que la décision définitive de réaliser ce PAC doit être prise par les Parties contractantes à leur réunion de Catane en novembre 2003.

Intégration de l'environnement et du développement

258. Un guide de bonne pratique pour l'évaluation de la capacité de charge (ECC) touristique est en préparation. Il en est aujourd'hui au stade de mise en forme définitive et sa publication devait intervenir en avril 2003. De concert avec la Province de Rimini (Italie) qui prépare une étude d'ECC selon la méthode du CAR/PAP, l'atelier méditerranéen destiné à lancer les lignes directrices sur l'ECC était prévu à Rimini pour le 10 mai 2003.

259. Le cours de formation du CAR/PAP sur la méthodologie globale de cartographie de l'érosion des sols (descriptive et prédictive), telle que mise au point par le CAR/PAP et la FAO, a été organisé à Fès (Maroc), du 18 au 21 février 2003, en coopération avec le Ministère marocain de l'aménagement du territoire, des ressources en eau et de l'environnement. Une série d'exercices pratiques et une visite sur le terrain ont permis aux participants de se familiariser avec les diverses phases de la méthode où l'application concrète est au premier plan du processus de lutte contre l'érosion et la désertification, ainsi que l'a conçu et proposé le CAR/PAP en collaboration avec la FAO.

260. Le document concernant la photothèque sur les processus d'érosion des sols, en annexe aux lignes directrices pour la cartographie des processus d'érosion illustrant les divers types de phénomènes d'érosion/désertification et leurs degrés d'intensité, a été publié par le CAR/PAP. Il servira d'annexe aux lignes directrices sur la méthodologie globale de cartographie des processus d'érosion/désertification précédemment publiée par le CAR/PAP.

Le document est destiné aux experts et institutions s'occupant des phénomènes d'érosion en Méditerranée. Il est publié en anglais et en français.

261. Deux cours de formation sur le programme participatif interactif dans le cadre du projet LIFE-Pays tiers "CoLD - Amélioration de la surveillance de la dégradation des sols côtiers au Liban et en Syrie" ont été organisés, respectivement, à Lattaquié les 26 et 27 octobre 2002, et à Beyrouth les 29 et 30 octobre 2002. Ces ateliers avaient pour objet de réunir tous les membres des équipes nationales de Syrie et du Liban, des représentants des autorités et institutions nationales et locales concernées, et les représentants des parties prenantes à associer aux actions participatives du projet. Après les ateliers, deux documents, à savoir un plan d'action pour chaque pays, ont été établis et adoptés par les deux équipes nationales. Le programme participatif interactif est l'une des activités transversales de ce projet exécuté avec le concours du CAR/PAP.

Appui aux activités de la CMDD

262. Le CAR/PAP exécute actuellement le projet cofinancé par l'UE et intitulé "Échange d'expériences et élaboration de lignes directrices pour la régénération urbaine dans la région méditerranéenne", lequel contribuera à la mise en œuvre des recommandations adoptées par la CMDD sur la gestion urbaine. Sept rapports sur des villes méditerranéennes où la régénération urbaine a été appliquée ont été commandés. Un rapport de synthèse sera élaboré en vue d'un atelier méditerranéen sur la régénération urbaine qui soit se tenir à Split en juin 2003.

263. Le CAR/PAP a pris une part active au processus visant à remodeler la CMDD pour en faire un outil utile au service des pays méditerranéens, et notamment aux réunions de la "task force" sur les perspectives de la CMDD et à l'atelier sur les "Orientations-cadre" pour l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne de développement durable (CMDD).

Projet FEM - Durabilité du PAS MED

264. Un atelier sur l'application d'instruments économiques pour combattre la pollution d'origine terrestre dans le cadre du Projet FEM s'est tenu à Opatija (Croatie), les 24 et 25 octobre 2002. La composante "formation" de cet atelier a comporté la présentation des bases théoriques des instruments économiques, leurs types et leurs utilisations. Des expériences fructueuses acquises au niveau mondial ainsi que l'application d'instruments économiques en Croatie ont également fait l'objet de présentations. La deuxième partie de l'atelier a été consacrée aux deux projets pilotes en cours en Croatie: le premier consiste en l'introduction d'une éco-taxe dans la ville de Hvar, l'une des destinations touristiques les plus renommées de Croatie, et le deuxième en l'élaboration d'instruments économiques pour la collecte, le transport et l'élimination des huiles usagées et des eaux huileuses.

265. La Faculté d'économie de Split et le CAR/PAP ont organisé conjointement un atelier sur les instruments économiques qui s'est tenu le 28 novembre 2002. Il a rassemblé plus de 30 participants venant pour la plupart de la région côtière de Dalmatie, ainsi que des participants au stage de formation METAP-CAR/PAP sur la GIZC, provenant de Bosnie-Herzégovine, Croatie et Slovénie, qui avait lieu la même semaine.

266. Sous les auspices du CAR/PAP et du Ministère algérien de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des représentants des autorités nationales et locales algériennes se sont réunis à Alger, les 13 et 14 janvier 2003, pour examiner les possibilités d'application d'instruments économiques dans le bassin versant pilote de Zemmouri Sahel. Les participants ont formulé une série de recommandations pour l'amélioration des instruments économiques déjà envisagés par la réglementation nationale relative à la protection de l'environnement.

267. Le 13 décembre 2002, une réunion d'économistes environnementaux croates a été organisée à Zagreb en vue de présenter l'édition croate de la brochure "Avantages d'un recours aux instruments économiques". Comme c'était, pour les économistes environnementaux croates, la première occasion de se rencontrer, tous les spécialistes de ce domaine avaient été invités à présenter leurs activités. Une trentaine d'experts ont pris part à la réunion.

268. Un cours de formation sur les instruments économiques aux fins de protection de l'environnement s'est tenu à Tirana (Albanie), les 16 et 17 décembre 2002. Il a réuni 20 participants, dont des représentants d'autorités nationales et locales ainsi que d'ONG. Outre les experts du CAR/PAP et le Point focal albanais pour les instruments économiques, dix conférenciers ont contribué au cours.

269. La réunion sur les instruments économiques s'est tenue à Split les 28 et 29 mars 2003, avec 25 participants. Elle a donné lieu à une présentation de l'état d'avancement du projet pilote, et des lignes directrices ont été données pour l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN) sur les instruments économiques. Des PAN sur les instruments économiques doivent être établis dans les pays méditerranéens éligibles au FEM. Au cours de la réunion, l'accent a été mis sur les moyens d'optimiser les résultats du projet.

Autres activités

270. Le site web du CAR/PAP, <http://www.pap-thecoastcentre.org>, est régulièrement mis à jour, fournissant des informations sur toutes les activités actuelles du Centre, des nouvelles, etc. Deux nouvelles pages web ont été affichées, à savoir <http://www.pap-sapei.org> sur l'état d'avancement de l'activité "Durabilité du PAS" du projet "Élaboration d'instruments économiques pour la mise en œuvre durable du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre en Méditerranée (PAS MED)", et <http://www.pap-medclearinghouse.org> sur le projet de centre d'échanges méditerranéen sur la GIZC, cofinancé par l'UE, qui a été établie en décembre 2002 et rendue accessible sur le web à la fin février 2003.

271. Suite à de nombreuses demandes et à l'intérêt exprimé pour que redeviennent disponibles certaines publications plus anciennes et épuisées, le CAR/PAP a publié de nouveaux exemplaires de trois documents: "Conceptual Framework and Planning Guidelines for Integrated Coastal Area and River Basin Management" (première édition en 1999, deuxième en 2001), "River Cetina Watershed and the Adjacent Coastal Area: Environmental and Socio-economic Profile" (première édition en 2000), et "Good Practices Guidelines for Integrated Coastal Area Management in the Mediterranean" (première édition en 2001).

272. Deux stagiaires d'Italie ont été hébergés par le CAR/PAP au cours du dernier trimestre 2002. Ils se sont occupés de différents projets, tels que PAC "Liban", le centre d'échanges, etc. De la sorte, ils ont amélioré leurs connaissances et leur expérience en matière de projets de GIZC et dans le même temps ont apporté un concours utile au Centre. Il convient de noter qu'un intérêt croissant se manifeste, parmi les étudiants méditerranéens, pour des stages au CAR/PAP.

273. La bibliothèque du CAR/PAP est régulièrement tenue à jour avec des publications, livres et autres documents pertinents. La liste des acquisitions est disponible sur le site web, qui est actualisé tous les trois mois. Le Centre a amélioré ses connexions aux serveurs Internet (un service ADSL plus rapide a été introduit). Un nouveau standard téléphonique a été installé et les numéros de téléphone du Centre ont changé en conséquence.

C. PROCHAINE RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

k) État de préparation

274. Les documents destinés à la réunion des Points focaux nationaux du PAM et à celle des Parties contractantes se classent en plusieurs catégories:

- Documents de travail conduisant à des recommandations

Recommandations et budget-programme pour 2004-2005

1. Projet d'évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (organes opérationnels et Unité de coordination)
2. Projet de rapport d'évaluation du CAR/ASP
3. Projet de rapport d'évaluation du REMPEC
4. Projet de stratégie en matière de biodiversité (comportant seulement les recommandations)
5. Projet de document stratégique "sur la mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques"
6. Projet de document sur l'avenir des activités du PAM dans le domaine des PAC, et notamment l'élaboration du cadre juridique
7. Projet de plan régional pour la réduction de 50% de l'apport de DBO d'origine industrielle d'ici à 2005
8. Projet de plan régional pour la réduction de 20%, d'ici à 2007, de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles
9. Projet de recommandations découlant de la phase d'essai du système de rapports
10. Projet de système de rapports nationaux sur le respect des engagements pris au titre du Programme d'actions stratégiques

Documents d'information

1. Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités
2. Rapport financier et d'exécution du programme du PAM
3. Rapport Environnement - Développement (avant-projet)
4. Section "évaluation" du document PAS BIO
5. Bilan diagnostique transfrontière de la pollution marine
6. Note d'information sur les orientations pour une stratégie méditerranéenne de
7. Développement durable
8. Cadre juridique du PAM: document non officiel

l) Principaux points de l'ordre du jour du débat ministériel de la réunion

275. Le Secrétariat estime que les Ministres pourraient centrer leurs délibérations sur les grandes problématiques suivantes:

- Enjeux de l'après-Johannesburg
- Synergie et coopération avec l'UE
- Adoption du PAS BIO
- Adoption de la stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole de Malte (stratégie post-Erika/Prestige)
- Évaluation d'un Protocole sur la GIZC
- Évaluation de la responsabilité et de la réparation des dommages
- Évaluation du PAM

STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS

As of 1 February 2003

Contracting Parties	Barcelona Convention 1/			Dumping Protocol 2/			Emergency Protocol 3/		New Emergency Protocol 4/	
	Signature	Ratification	Acceptance of Amendments	Signature	Ratification	Acceptance of Amendments	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algeria	-	16.02.81/AC	-	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnia & Herzegovina	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Croatia	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	-
Cyprus	16.02.76	19.11.79	15.10.01*	16.02.76	19.11.79	-	16.02.76	19.11.79	25.01.02	-
European Community	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	-
Egypt	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	-
Greece	16.02.76	03.01.79	-	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	-
Israel	16.02.76	03.03.78	-	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italy	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Lebanon	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libya	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malta	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02-
Morocco	16.02.76	15.01.80	-	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Slovenia	-	15.03.94/AC	*	-	15.03.94/AC	*	-	15.03.94/AC	25.01.02	-
Spain	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	-
Syria	-	26.12.78/AC	-	-	26.12.78/AC	-	-	26.12.78/AC	25.01.02	-
Tunisia	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turkey	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	-
Yugoslavia	-	27.04.92/SUC**	-	-	27.04.92/SUC**	-	-	27.04.92/SUC**	-	-

Accession = AD

Approval = AP

Succession = SUC

*Slovenia and Cyprus – ratification status pending notification from the depositary country

** Yugoslavia notified on 16 July 2002 its succession to the Convention and the Protocols as above. The date of succession is 27. 04.92.

STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS

Contracting Parties	Land-Based Sources Protocol 5/			Specially Protected Areas Protocol 6/		SPA & Biodiversity Protocol 7/		Offshore Protocol 8/		Hazardous Wastes Protocol 9/	
	Signature	Ratification	Acceptance of Amendments	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.06.01	-	26.07.01
Algeria	-	02.05.83/AC		-	16.05.85/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herzegovina	-	22.10.94/SUC		-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Croatia	-	12.06.92/SUC		-	12.06.92/SUC	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Cyprus	17.05.80	28.06.88	12.10.2001*	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.2001*	14.10.94	15.10.2001*	-	-
European Community	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Egypt	-	18.05.83/AC		16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Greece	17.05.80	26.01.87		03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	17.05.80	21.02.91		03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italy	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	17.05.80	27.12.94		-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libya	17.05.80	06.06.89/AP		-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malta	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	
Morocco	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Slovenia	-	16.09.93/AD	*	-	16.09.93/AC	-	*	10.10.95	-	-	-
Spain	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	01.12.93/AC		-	11.09.92/AC	-	-	20.09.95	-	-	-
Tunisia	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turkey	-	21.02.83/AC	18.05.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	-
Yugoslavia	-	27.04.92/SUC**	-		27.04.92/SUC**	-	-	-	-	-	-

*Slovenia – ratification status pending notification from the depositary country.

**Yugoslavia notified on 16 July 2002 its succession to the Convention and the Protocols as above. The date of succession is 27. 04.92

Annexe II

Proposition visant à créer un groupe de travail chargé d'élaborer un mécanisme de mise en œuvre et de respect des engagements pris dans le cadre du système de Barcelone

Rappel des faits

Les principaux outils d'application des conventions environnementales sont les protocoles, accords bilatéraux et multilatéraux d'assistance et de coordination dans la mise en œuvre entre programmes, pays, ressources, etc., l'élaboration de plans d'action, initiatives, programmes et lignes directrices, la mise en place de systèmes de surveillance et de rapports sur le respect des accords environnementaux multilatéraux (AEM), la participation du public au processus de surveillance, l'application effective directe par le recours à des sanctions administratives et de droit civil et pénal au niveau national, le recours à des instruments économiques pour encourager et favoriser le respect des obligations des AEM, etc.

L'analyse du comportement des Parties à l'égard d'un AEM s'effectue au moyen de mécanismes d'examen et de contrôle de la mise en œuvre et du respect des engagements. Ces systèmes comprennent avant tout les éléments suivants:

- établissement de rapports sur l'AEM
- examen de la mise en œuvre de l'AEM
- Examen du respect des dispositions de l'AEM
- Examen du caractère effectif de la mise en œuvre.

Ces étapes se suivent dans l'ordre précité. Les mécanismes d'établissement/soumission de rapports et d'examen sont généralement instaurés par tous les AEM, alors que les mécanismes de contrôle du respect des engagements sont encore limités. Les renseignements fournis sur le tableau 1 sont tirés de plusieurs études pertinentes et elles récapitulent brièvement certaines situations générales et communes à plusieurs conventions qui sont déjà en vigueur ou qui doivent bientôt le devenir et qui pourraient présenter un intérêt pour le PAM.

Mise en œuvre de la Convention de Barcelone

Depuis 1995, les Parties contractantes prennent plusieurs dispositions en vue de la mise en œuvre du système de Barcelone et de son examen. Les principaux outils utilisés à cet effet sont les suivants:

- Élaboration d'une assise juridique solide et très avancée relative au contrôle de la mise en œuvre et du respect des engagements (les articles 26 et 27 de la Convention énoncent des obligations impératives concernant les rapports, le respect des engagements et l'efficacité des mesures prises);
- Élaboration de nouveaux protocoles ou actualisation des protocoles existants;
- Élaboration de documents politiques (orientations stratégiques pour le développement durable en Méditerranée, PAS, PAS BIO, stratégie de mise en œuvre du Protocole de Malte);
- Élaboration de quelques accords de coopération avec d'autres programmes et organisations;
- Assistance aux pays (notamment dans le cadre de projets techniques, juridiques et de nature pragmatique);
- Mise en œuvre des recommandations des réunions des Parties contractantes;

- Élaboration de formats pour les rapports;
- Exécution d'un exercice sur le système de rapports dans plusieurs pays;
- Phase initiale de l'examen et de l'évaluation par le Secrétariat des rapports nationaux soumis dans le cadre du nouveau système de rapports et recrutement d'un expert international indépendant.

Il ressort de ce qui précède qu'une fois validé le format de rapport, un organe/mécanisme pourrait être nécessaire pour effectuer l'examen des rapports nationaux soumis dans le cadre du nouveau système et établir un rapport sur la mise en œuvre et le respect des engagements. Un tel outil aiderait les Parties contractantes à répondre aux dispositions des articles 26 et 27, en d'autres termes à examiner et évaluer l'état de la mise en œuvre et à proposer les recommandations voulues pour la réunion des Parties contractantes.

Le Secrétariat est d'avis que, parmi les options envisageables, la mise en place d'un organe institutionnel d'examen de la mise en œuvre et de contrôle du respect des engagements serait la meilleure car elle garantirait l'appropriation par les Parties de ce très important processus, contribuerait à accroître la transparence et l'adhésion, et serait conforme à la tendance qui caractérise le développement d'autres AEM dans ce secteur.

Il répond donc à l'objectivité et au bon sens de proposer aux Parties contractantes à Catane de créer un groupe de travail placé sous la conduite du Bureau qui pourrait axer ses travaux sur les aspects suivants:

- Examiner les rapports nationaux soumis dans le cadre du nouveau système de rapports;
- Évaluer la situation générale de la mise en œuvre de la Convention au niveau national et régional et soumettre le rapport à la Quatorzième réunion des Parties contractantes en 2005;
- Élaborer des recommandations et propositions d'action au niveau national pour les pays qui participeraient à l'exercice de rapports;
- Élaborer des recommandations relatives aux besoins juridiques nationaux en vue de la mise en œuvre;
- Examiner les éventuelles observations émanant d'ONG sur des manquements aux engagements;
- Actualiser les formats de rapports à la lumière des enseignements tirés;
- Rédiger une proposition ou projet de recommandation pour la Quatorzième réunion des Parties sur "l'approbation d'un mécanisme d'examen de la mise en œuvre et de contrôle du respect des engagements en vertu des dispositions de la Convention de Barcelone" pour assurer le respect par les réunions des Parties contractantes des articles 26 et 27 de la Convention.

Le groupe de travail pourrait tenir deux réunions par an, adossées à celles du Bureau, et il ferait rapport à la réunion du Bureau et à la réunion des Parties contractantes. Le groupe de travail pourrait se composer de 6 à 8 experts (juridiques et techniques) proposés par les Parties (deux par sous-région) sur la base d'un mandat très explicite adopté par le Bureau des Parties contractantes. Le Secrétariat pourrait nommer 1 ou 2 experts juridiques indépendants pour appuyer le groupe de travail.

Références juridiques: articles 26 et 27 de la Convention de Barcelone modifiée

Art. 26 Rapports

1. Les Parties contractantes adressent à l'Organisation des rapports sur:

a) les mesures juridiques, administratives ou autres prises par elles en application de la présente Convention, des Protocoles ainsi que des recommandations adoptées par leurs réunions;

b) l'efficacité des mesures visées à l'alinéa a) et les problèmes rencontrés dans l'application des instruments précités.

2. Les rapports sont soumis dans la forme et selon les fréquences déterminées par les réunions des Parties contractantes.

Art.27 Respect des engagements

Les réunions des Parties contractantes, sur la base des rapports périodiques visés à l'article 26 et de tout autre rapport soumis par les Parties contractantes, évaluent le respect, par celles-ci, de la Convention et des Protocoles ainsi que des mesures et recommandations. Elles recommandent, le cas échéant, les mesures nécessaires afin que la Convention et les Protocoles soient pleinement respectés et favorisent la mise en œuvre des décisions et recommandations.

Convention	year	Entry into force	Reporting system and format	National reports Review	Implement Review	Compliance Review	Effectiveness Review	Implementation Review Body
Ramsar	1971	1975	yes	no mandatory	no mandatory	no formal system in place	never done	formally not established
CITES	1973	1975	yes	yes	yes	no formally designated	partially	yes
Bonn	1979	1983	yes	no	no	no	no	no
Berne			yes	yes	yes	yes	N.a	yes
Montreal protocol	1987	1989	yes	yes	yes	yes	yes	yes
Helsinki (Helcom)	1992	2000	yes	yes	yes	no information	no information	yes
Ospar	1992	1998	yes	yes	yes	yes	no information	yes
CBD	1992	1993	yes	not mandatory	no	no	no	no
Basel	1989	1992	yes	yes	in process	no	no	yes
Barcelona (revised)	1995	not yet	in process of finalisation	mandatory/ in process	mandatory/ in process	mandatory / not yet implemented	partly mandatory	not yet established

*Bern convention system was explained by the Secretariat during the last bureau meeting in Monaco. The institutional review body is the standing committee that has the general responsibility for overall monitoring of the conventions through reviewing complaints by the contracting parties and NGOs, opening of case files, adoption of relevant recommendations and follow up of their implementation including on the spot expert and Secretariat visits. The standing committee acts according to the rules of procedures that provide details for all its activities.

CITES Convention has an extensive and well functioning data gathering system. A central aspect of the implementation review institution is what is essentially a paper review of domestic implementation legislation conducted by the Secretariat known as the national legislation project. This system helps the countries to review and evaluate domestic legislative measures to implement the convention. The Secretariat or external consultants review and analyse the legislation produced by the countries.

*Basel Convention has no formal implementation review. However they have created a working group for the implementation of the Basel convention that doesn't review domestic implementation on party by party basis but instead looks broadly at implementation-related issues. Since 1998 the legal working group is working to prepare a decision approved by the COP 6 (establishment of a procedure for monitoring implementation and compliance with Basel convention).

*CBD has begun formal consideration of an implementation review mechanism in 1999. The first approach was the creation of a new body to review implementation, which could meet inter-sessionally to take different forms as open ended or limited in composition. The second suggestion was to adapt an existing working groups. The third approach was to use regional and sub-regional meetings to review implementation.

ANNEXE III

As at 31 January 2003

COUNTRIES	Unpaid pledges for 2001 & prior yrs	Adjustments	Pledges for 2002	Collections during 2002 for 2002 and fut. yrs	Collection s during 2002 for prior yrs	Unpaid pledges for prior yrs.	Unpaid pledges for 2002 & prior yrs
Albania	25	0	3,490	3,490	0	25	25
Algeria	51,834	0	52,352	52,352	51,834	0	0
Bosnia & Herzegovina	53,955	0	14,958	0	0	53,955	68,913
Croatia	47,883	0	48,362	20,000	47,883	0	28,362
Cyprus	0	0	6,980	6,980	0	0	0
European Commission	0	0	124,647	124,647	0	0	0
Egypt	165	0	24,431	24,431	0	165	165
France	0	0	1,893,125	1,893,125	0	0	0
Greece	138,714	0	140,102	140,102	0	138,714	138,714
Israel	0	0	73,291	73,291	0	0	0
Italy	590,683	0	1,564,060	1,516,834	590,683	0	47,226
Lebanon	25	0	3,490	3,490	0	25	25
Libyan Arab Jamahiriya	0	0	98,222	0	0	0	98,222
Malta	25	0	3,490	3,490	25	0	0
Monaco	0	0	3,490	3,470	0	0	20
Morocco	27,375	0	13,961	0	0	27,375	41,336
Slovenia	0	0	33,405	67,144		0	(33,739)
Spain	0	0	747,378	747,378	0	0	0
Syrian Arab Rep.	7,424	0	13,961	0	0	7,424	21,385
Tunisia	(10,163)	0	10,470	307	0	(10,163)	0
Turkey	0	0	112,182	112,182	0	0	0
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976	469,976
T o t a l	1,377,921	0	4,985,847	4,792,713	690,425	687,496	880,630

Additional Contributions (for information only)							
European Commission	0	0	545,399	518,129	0	0	27,270
Host Country *	0	0	400,000	399,377	2/	0	623
Malta	0	19,943	1/	0	19,943	0	0
UNEP Env. Fund	0	0	50,000	0	0	0	50,000
T o t a l	1,377,921	19,943	5,981,246	5,730,163	690,425	687,496	958,523

N.B. Amounts in brackets mean credit to the Government

The additional contributions are included in this report for information purposes only.

1/ Refund of unspent balance

2/ EUROS 408,163.26